



Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr



TERRITOIRE DE L'OUEST LYONNAIS

CANDIDATURE A L'APPEL A

MANIFESTATION D'INTERET LEADER

(Seconde candidature mai 2015)



**Seconde candidature validée par le Groupe d'Action Locale du 6 mai 2015 et par
délibération n°15/2015 du comité syndical du Syndicat de l'Ouest Lyonnais en date du
25 mars 2015**

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC ET STRATEGIE DE L'OUEST LYONNAIS.....	4
A – Présentation du diagnostic du territoire	4
B - Stratégie du territoire.....	14
DEUXIEME PARTIE : LA GOUVERNANCE	17
A - Des « chantiers thématiques » en gestation s'inscrivant dans les orientations de la charte de territoire	17
B - Une nouvelle impulsion politique suite aux élections de mars 2014.....	17
C- Une dynamique de travail qui s'est accentuée depuis novembre 2014.....	19
D - Un Comité de programmation LEADER s'articulant avec le COPIL CDDRA/PSADER/PENAP.....	20
E - Des outils d'évaluation à structurer afin de progresser collectivement.....	20
TROISIEME PARTIE : LE PLAN D'ACTION	22
FICHE-ACTION 1 : Accompagner le changement en agriculture pour faire face aux enjeux d'avenir	23
FICHE-ACTION 2 : Encourager les mutations énergétiques en valorisant les ressources naturelles du territoire	27
FICHE-ACTION 3 : Favoriser le développement de l'économie de proximité en soutenant 3 secteurs émergents.....	31
FICHE-ACTION 4 : Renforcer l'attractivité et l'image de l'Ouest Lyonnais en valorisant les dynamiques territoriale.....	35
FICHE-ACTION 5 : Développer la coopération européenne pour échanger sur les nouvelles pratiques.....	39
FICHE-ACTION 6 : Animer, suivre, évaluer et communiquer pour assurer la mise en œuvre du programme LEADER	42
QUATRIEME PARTIE : LA MAQUETTE FINANCIERE	45
CINQUIEME PARTIE : PILOTAGE ET EVALUATION	46
A - Une ingénierie LEADER intégrée aux autres procédures pour plus d'efficacité et un meilleur accompagnement.....	46
B - Une méthodologie de suivi /évaluation en cours d'élaboration avec le conseil local de développement	49
C - Une politique de communication qui se construit progressivement	50
ANNEXES	52

PREMIERE PARTIE :

DIAGNOSTIC ET STRATEGIE DE L'OUEST LYONNAIS

A – Présentation du diagnostic du territoire

A.1. L'Ouest Lyonnais : une position stratégique entre l'agglomération lyonnaise et les Monts du Lyonnais

A.1.1. Une influence prégnante de l'agglomération lyonnaise

Le territoire de l'Ouest Lyonnais, fort de 120 000 habitants, se situe au cœur d'un triangle formé par trois agglomérations : Lyon, Saint-Étienne et Roanne. L'attraction principale est exercée par l'agglomération lyonnaise distante de 15 à 35 km des différentes communes du territoire. **L'Ouest Lyonnais forme donc un arc sur la frange Ouest de la Métropole de Lyon** et est impacté par le rayonnement de l'agglomération lyonnaise tant en termes d'évolution démographique, de développement économique, de nouvelles infrastructures que d'incidences sur les espaces naturels, forestiers et agricoles.

Dans une moindre mesure, on peut également souligner **l'influence de l'agglomération stéphanoise** et de la Vallée du Gier sur la partie sud-ouest du territoire. Au nord, les liens avec le Beaujolais et le secteur de Tarare sont réguliers. A l'ouest, **les relations avec les Monts du Lyonnais sont historiques** et quasi naturelles puisque les deux territoires couvrent l'intégralité du massif géographique des Monts du Lyonnais.

Le rayonnement de l'agglomération lyonnaise conduit à distinguer trois couronnes : du périurbain en imbrication avec l'urbain en proximité de l'agglomération lyonnaise, des espaces mixtes avec équilibre en urbanité et ruralité, et enfin des espaces davantage emprunts de ruralité à l'ouest, dans la continuité des Monts du Lyonnais.

Bien qu'engendrant des contraintes (pression foncière, fragilisation des espaces agricoles et naturels, évasion commerciale...), la **proximité de l'agglomération lyonnaise** est une constante à transformer en **atout**, compte tenu des potentiels et débouchés (productions agricoles et forestières locales, potentiel économique pour les artisans et entreprises locales, potentiel touristique...) tout en gardant son identité propre Ouest Lyonnais (graduation de la ruralité, cadre de vie de qualité, dynamisme économique...).

A.1.2. Un projet de territoire équilibré pour préserver le bien vivre ensemble

Le projet de territoire de l'Ouest Lyonnais, c'est l'ambition d'un développement équilibré reposant sur :

- un habitat recentré sur les centres-bourgs (concept de village densifié), lieux de vie et de lien social, qui permet à chacun d'y dérouler son parcours résidentiel avec des formes d'habitat plus économes en foncier ;
- une économie basée sur un tissu d'acteurs de proximité en interaction avec l'agglomération lyonnaise (économie productive mais aussi de proximité et touristique) ;
- une agriculture viable économiquement et diversifiée, gage de pérennité des paysages de l'Ouest Lyonnais ;
- un environnement de qualité qu'il faut protéger et mettre en valeur ;
- une mobilité qui ne passe plus exclusivement par la voiture individuelle.

Ce projet de territoire, basé sur le **bien vivre ensemble** (que l'acteur du territoire soit résident, agriculteur, salarié, entrepreneur, touriste...) s'est construit suite à un processus de réflexion initié depuis plusieurs décennies.

A.2. Un cadre naturel remarquable mais fragile

A.2.1. Des paysages façonnés par une agriculture diversifiée et un réseau d'espaces naturels garant de la biodiversité

La combinaison d'éléments topographiques et climatiques a favorisé une diversité écologique remarquable. De plus, l'occupation agricole ancienne et largement dominante sur l'Ouest Lyonnais a structuré le paysage, où prairies, landes, vergers et cultures contribuent à la richesse du territoire et à son attractivité (cadre de vie, loisirs, nature).

Toutefois, la diminution du nombre d'exploitations agricoles et l'avenir incertain de l'élevage (avec la filière du lait) qui occupe quasi 70% de l'espace agricole, font craindre une disparition de certains paysages et une avancée des friches. Un travail sur le foncier agricole et le développement des exploitations agricoles sont des enjeux forts. De même, la restructuration de la filière lait semble indispensable pour éviter une banalisation des paysages de l'Ouest Lyonnais.

L'Ouest Lyonnais offre un ensemble varié de sites naturels aux portes de la 2^{ème} agglomération française. En effet, le territoire abrite 43 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) auxquelles s'ajoutent 12 Espaces Naturels sensibles, 2 arrêtés préfectoraux de protection de biotope et une réserve naturelle régionale. De plus, dans le cadre du schéma de Cohérence Territoriale, une réflexion a été menée sur la trame verte et bleue du territoire.

Par ailleurs, le réseau hydrographique de l'Ouest Lyonnais est riche. Composé de nombreux cours d'eau, plans d'eau, retenues collinaires, mares et zones humides, il se distingue par 5 bassins versants qui font chacun l'objet d'un contrat de rivière : Brèvenne-Turdine, Yzeron, Garon, Coise et Gier. La **nappe du Garon** constitue la principale ressource en alimentation en eau potable du territoire. Enfin, un **système d'irrigation** collectif couvrant plus de 4000 ha sur la partie sud du territoire permet une agriculture diversifiée. Toutefois, sa vétusté pourrait remettre en cause certaines cultures, notamment arboricoles.

A.2.2. Une ressource forestière à valoriser

Les espaces boisés occupent 18% de la surface du territoire et se composent essentiellement de taillis et de mélanges de taillis/futaies. Cette forêt se caractérise par une importante part de forêt privée (99,6% soit 8 519 ha), la forêt publique ne représentant que 0,4% (soit 11 ha). Le parcellaire est très morcelé avec une surface moyenne de moins de 1 ha par propriétaire.

L'intérêt paysager et écologique de l'ensemble des espaces boisés du territoire est indéniable, notamment pour les loisirs, la qualité de l'air et de l'eau ou encore en tant que corridor écologique. Son intérêt économique est tout aussi important. Ainsi, l'ensemble des « Crêts boisés » qui s'étend sur 3 347 ha présente une cohérence de massif, et représente un réel potentiel de production. Toutefois, le morcellement du parcellaire, tout comme la faible structuration de la filière bois locale, entraînent une difficulté d'exploitation. Les collectivités locales, conscientes de cette lacune mais aussi du potentiel existant, s'organisent pour développer la demande locale d'énergie bois (création de chaufferie bois pour les équipements publics par exemple), sensibiliser les propriétaires à une gestion de la forêt et mobiliser la ressource. Il convient par ailleurs, d'être attentif aux vulnérabilités face aux changements climatiques qui commencent à avoir des incidences sur le développement de la forêt et de manière plus générale sur l'agriculture.

A.3. L'Ouest Lyonnais : un territoire vivant qui doit s'adapter aux nouveaux besoins de ses habitants

La composition traditionnelle du territoire a été fortement modifiée au cours des 30 dernières années. Ces modifications relèvent autant de mutations démographiques que sociologiques. Ainsi, les nouvelles habitudes de vie des habitants « historiques » du territoire et les demandes des nouveaux arrivants souvent issus du milieu urbain ont provoqué une évolution des caractéristiques rurales de l'Ouest Lyonnais.

A.3.1. Un territoire qui a l'ambition de maîtriser sa croissance démographique

La population de **120 000 habitants** que l'on connaît aujourd'hui sur l'Ouest Lyonnais résulte d'un développement démographique qui a été très important dans les années 80 (+3,3% par an entre 1975 et 1982) et qui s'est ensuite ralenti entre 1990 et 1999 (+2,6%/an) et entre 1999 et 2007 (+1,4%/an). Le SCoT de l'Ouest Lyonnais, approuvé en 2011 et qui se décline depuis dans les PLU communaux, fixe ce développement autour de 0,9%/an : les élus locaux affichent clairement leur ambition de maîtriser le développement démographique du territoire dans un objectif de préservation de l'identité de l'Ouest Lyonnais et du bien vivre ensemble.

Dans ce même esprit, l'organisation spatiale du territoire s'appuie sur un **réseau polarisé de villages/villes**. Le développement de chaque commune est déterminé en fonction de critères démographiques, de services, de commerces et de desserte en transports en commun : ainsi, les communes les plus peuplées, les mieux pourvues en service et commerces et en desserte en transports en commun sont celles dont le développement est le plus important.

Quelle que soit la polarité à laquelle appartient la commune, son développement repose sur le concept de village densifié, pilier du projet de territoire de l'Ouest Lyonnais. Ce concept a pour objectif de renforcer la vie et le lien social dans les centres bourgs en y développant habitat, commerces, services et espaces de rencontre.

A.3.2. Un territoire qui doit répondre à de nouveaux besoins en termes d'habitat

D'une part, la **population est relativement jeune** sur l'Ouest Lyonnais (29 % de moins de 20 ans). On note toutefois un **déficit de la catégorie des 20-35 ans** qui est la moins représentée, au contraire des 40-59 ans les plus nombreux. Cette structuration de la population s'explique en partie par la forte pression foncière rencontrée sur le territoire qui rend l'accès à la propriété difficile pour une partie des ménages du territoire, et notamment les plus jeunes, et par une offre faible en logements locatifs sociaux. L'enjeu du territoire est bien d'inverser cette tendance en développant une offre sociale plus importante et une gamme de produits immobiliers plus adaptée à ce public (via les documents d'urbanisme et les politiques locales de l'habitat).

D'autre part, la **population vieillit**. En effet, entre 1999 et 2007, la tranche d'âge des 60-74 ans a augmenté de +24% et celle des 75 ans et plus de +38% (à titre de comparaison, celle des moins de 30 ans a augmenté de 5%). Là aussi, le territoire doit répondre aux nouveaux besoins de cette population en incitant à la production de logements plus petits, facilitant le maintien à domicile et localisés en centre bourg pour un accès aisé aux commerces et services de proximité.

A.3.3. Un territoire qui doit réinventer sa mobilité

Le cadre de vie de qualité ainsi que la proximité de l'agglomération lyonnaise induisent une forte attractivité résidentielle qui se manifeste, par **de nombreux flux migratoires quotidiens** domicile-travail en direction de l'agglomération lyonnaise.

Ces déplacements se font pour la plupart en voiture : les ménages de l'Ouest Lyonnais sont fortement motorisés (92 % de ménages le sont et plus de la moitié des ménages possède au moins 2 véhicules).

Comme beaucoup de territoires périurbains, l'Ouest Lyonnais est structuré pour la voiture avec de nombreuses radiales en direction de l'agglomération lyonnaise mais aussi par une **dorsale, la D30, reliant le territoire du nord au sud**. L'ensemble de ce réseau routier montre cependant ses limites avec de nombreux points noirs de congestion (traversée des villages, saturation aux heures de pointe) et des problèmes de sécurisation.

Il existe également plusieurs axes de **transports collectifs structurants** organisés à partir des lignes de **tram-train** (Sain Bel/Lyon et Brignais/Lyon) mais également avec le renforcement des dessertes en bus sur certaines parties du territoire. Il est à noter que la **mobilité de certains publics** (personnes âgées ou handicapées) nécessite des services adaptés... Cette demande croissante est à mettre en corrélation avec le vieillissement de la population.

Par ailleurs, les **déplacements doux** sont en émergence et constituent à l'avenir un **enjeu important** pour le territoire. En effet, la mobilité locale en direction des pôles d'attractivité permet de répondre à des besoins administratifs, de santé, de loisirs ou encore d'achats (marché, commerce...). Les déplacements doux pour les trajets domicile-travail ne sont pas à négliger, tout comme pour les déplacements loisirs-tourisme. Cela implique de considérer les déplacements doux à différents niveaux communaux, communautaires, Ouest Lyonnais et en articulation avec l'agglomération lyonnaise.

L'Ouest Lyonnais est également concerné par **des infrastructures** routières et autoroutières d'importance existantes ou en projet : A89 sur la partie nord du territoire en service depuis fin janvier 2013, projet de l'A45 (liaison autoroutière entre Lyon et Saint-Etienne), celui du tronçon Ouest Périphérique ou du contournement Ouest de Lyon. Si ces derniers se concrétisent, leurs impacts seraient non négligeables pour le territoire.

A.4. L'Ouest Lyonnais : un territoire riche de son économie de proximité et de ses acteurs

Bien que le territoire connaisse de fortes migrations pendulaires vers l'agglomération lyonnaise, l'Ouest Lyonnais reste **un territoire de vie économique**. Il est marqué par des spécificités en tant que **territoire de production**, mais aussi par des potentialités pour le développement de son économie de proximité en termes de **captation de richesses** bien supérieur aux moyennes régionales ou nationales.

A.4.1. Un territoire marqué par un tissu de TPE-PME actif

L'économie de l'Ouest Lyonnais se caractérise par une **prédominance de petites entreprises** qui représentent près de 85 % des entreprises sur environ 10 000 établissements. Au total, ce sont près de 38 450 emplois qui sont proposés sur le territoire, dans des secteurs d'activités diversifiés. On peut souligner la présence importante d'entreprises spécialisées dans des secteurs d'activités traditionnels : **la métallurgie, la mécanique générale** ainsi qu'une forte représentation de **l'industrie et du secteur de la construction**.

La présence de nombreux établissements relevant du **domaine de la santé et de l'action sociale** (accueil et aide des personnes âgées et handicapées, centres de rééducation, laboratoires de recherche, industrie pharmaceutique etc.) constitue l'une des caractéristiques essentielles du tissu économique local.

Ce tissu économique s'appuie sur une fédération d'unions commerciales et des clubs d'entreprises qui couvrent quasiment l'ensemble du territoire. Ce sont des lieux d'échanges et de propositions entre acteurs économiques, facilitant les interrelations entre acteurs privés et acteurs publics.

Cependant, il convient d'être attentif aux réseaux haut débit et très haut débit peu satisfaisants en l'état et qui peuvent se révéler un frein au développement d'activités économiques nouvelles ou traditionnelles, **l'utilisation du numérique et des réseaux à fortes capacités devenant essentielle**.

A.4.2. Un territoire fort de sa capacité de résilience à la crise et de son potentiel de captation

Sur la période 2008/2012, l'activité économique de l'Ouest Lyonnais se caractérise par une progression de l'emploi salarié privé avec une résistance du secteur industriel et un secteur agricole limitant sa perte d'emplois, ce qui témoigne d'une **capacité de résilience remarquable** du territoire en période de crise. Par ailleurs, le secteur de la construction est un secteur important pour le territoire avec 12% des emplois contre 7 % au niveau régional. Les emplois de fonction métropolitaine conception-recherche, prestations intellectuelles, gestion, loisirs-culture... sont en progression ainsi que les emplois dits de proximité.

Autre particularité, la forte attractivité du territoire, lui confère un **potentiel de captation de richesses important**. En effet, le niveau de développement d'un territoire ne dépend pas uniquement de sa production de richesses, mais aussi de sa capacité à capter des richesses et de les faire circuler. Le potentiel de captation des revenus de l'Ouest Lyonnais est supérieur aux autres territoires rhônalpins : celui-ci pouvant être valorisé en visant à créer des liens plus forts entre développement économique local et population résidente.

A.4.3. Un territoire au tissu commercial et artisanal qui doit s'adapter aux mutations à venir

L'Ouest Lyonnais compte quelques 800 artisans et près de 1 300 commerces qui composent un **tissu dynamique** animant le territoire. Cependant, l'Ouest Lyonnais subit une **forte évasion de sa richesse** : malgré une augmentation du nombre de commerces de près de 20% entre 2006 et 2012, la dernière enquête de consommation des ménages (chiffres de 2010) révélait que seuls 30% des dépenses de consommation se faisaient dans les commerces du territoire. Inévitablement, cette réalité génère une densité en emplois de proximité sensiblement inférieure à la moyenne et suggère que l'Ouest Lyonnais souffre du peu de consommation sur son périmètre, notamment dû à la très forte attractivité commerciale de l'agglomération.

Les acteurs du commerce et de l'artisanat qui ont su s'organiser depuis 2007 au sein d'une fédération (**Cap à l'Ouest** qui regroupe les huit unions de commerçants et d'artisans de l'Ouest Lyonnais), doivent continuer leurs actions de développement afin de maintenir un tissu commercial et artisanal dynamique.

Pour les artisans du bâtiment, **l'enjeu de la transition énergétique** est une opportunité à saisir, d'autant plus que les attentes sociétales sont fortes en termes de réduction des consommations d'énergie notamment. C'est donc une rupture dans les pratiques que les professionnels vont devoir anticiper.

A.4.4. Un territoire dont la viabilité économique agricole à long terme reste fragile

Avec 970 exploitations et 1 900 actifs, l'agriculture occupe 60% de la surface de l'Ouest Lyonnais (22 900 ha). Grâce à une diversité de terroirs et la présence de l'irrigation, elle dispose d'une **grande variété de productions et offre un « panier » complet de produits agricoles** s'articulant autour de :

- un système de polyculture-élevage, prédominant en surface et en nombre d'exploitations, présent sur l'ensemble du territoire et représentant un enjeu fort d'occupation de l'espace agricole ;
- un système arboricole qui se caractérise par la diversité des productions fruitières (pommes, poire, petits fruits rouges, pêches...) dont le développement a été possible grâce au réseau d'irrigation ;
- la viticulture s'inscrivant dans deux AOC (Beaujolais et Coteaux du Lyonnais) ;
- le maraîchage qui se développe avec des structures en vente directe essentiellement, et qui apporte une très bonne valeur ajoutée aux produits mais qui occupe la plupart du temps des petites surfaces ;

- et enfin des cultures céréalières, sur les terrains peu profonds qui créent des paysages agricoles plus ouverts mais avec une dépendance forte aux aides de la PAC.

On observe également, depuis quelques années, le développement d'exploitations agricoles plus atypiques sur l'Ouest Lyonnais telles que des activités liées aux escargots, au safran ou encore aux plantes aromatiques et médicinales.

Si le **contexte périurbain fragilise l'agriculture** du territoire (diminution de la SAU, spéculation foncière, difficultés à installer de nouveaux agriculteurs, conditions de travail...), la proximité de l'agglomération lyonnaise représente également de **véritables opportunités de débouchés** pour la viabilité de l'agriculture : 52% des exploitations agricoles du territoire pratiquent au moins un circuit court et les modes de commercialisation, fortement orientés vers la vente directe apportant davantage de valeur ajoutée, sont diversifiés.

L'agriculture doit ainsi **relever de nombreux défis** économiques tels que la mutation des exploitations agricoles, le maintien de l'occupation agricole et le renouvellement des exploitations, la diversité des débouchés des productions et le maintien d'une complémentarité entre circuits courts et circuits longs, le développement d'une agriculture plus durable et respectueuse de son environnement, mais aussi une plus grande structuration des acteurs et des productions à travers notamment le déploiement de la Marque Collective, « Le Lyonnais, Monts et Coteaux ».

A.4.5. Des services à la personne et une économie sociale et solidaire au fort potentiel

De par le vieillissement de sa population et des évolutions sociétales de plus en plus importantes, l'Ouest Lyonnais va connaître une **demande croissante de services à la personne**. Ce secteur d'activités existe déjà mais devra se développer dans les années futures.

D'autre part, l'étude la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), a permis de constater que les enjeux de l'ESS pour le territoire, particulièrement en termes d'emplois locaux étaient très importants. L'Ouest Lyonnais a la particularité d'avoir un taux 6 points supérieur à la moyenne régionale en nombre d'emplois pourvus dans ce secteur (16 % contre 10 % en moyenne).

Ainsi, les associations du territoire notamment sont très dynamiques et remplissent, pour certaines d'entre elles, quasiment des missions de service public, comme par exemple des centres de loisirs gérés par des Maisons des jeunes et de la culture (MJC) ou le maintien à domicile par l'Association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR). **Soutenir les structures de l'ESS** dans un contexte économique peu favorable, voire difficile, apparaît donc comme indispensable pour l'Ouest Lyonnais.

A.4.7. Un territoire aux atouts touristiques à mettre en valeur

L'Ouest Lyonnais se caractérise par une **offre touristique qui, pour l'instant, paraît faible** par rapport au potentiel mobilisable sur le territoire. Ainsi, cela représente actuellement environ 10% de l'offre du Rhône. De fait, la captation de revenus touristiques est faible, seulement 4.5 % des revenus du territoire sont issus de dépenses touristiques.

Or, la proximité des agglomérations lyonnaise et stéphanoise, ainsi que les **réelles qualités paysagères** du territoire et son **patrimoine architectural remarquable** (aqueduc, village, patrimoine religieux, couvent de la Tourette...) doivent permettre d'attirer une clientèle de loisirs de proximité, plutôt familiale (regroupement familial, amis, tribus...) et donc au final **d'accroître les retombées économiques** liées au tourisme.

Pourtant, depuis les années 2000, un important travail d'identification de la destination touristique « Lyonnais » est mené avec le territoire du SIMOLY. La promotion touristique est assurée par l'Association de Développement du Lyonnais Touristique, 7 Offices du tourisme répartis sur l'Ouest Lyonnais et les Monts du Lyonnais. L'offre touristique, portée par des acteurs privés ou des collectivités, est diversifiée avec des activités de plein air notamment : randonnée, VTT, sites patrimoniaux dont les aqueducs et le couvent Le

Corbusier à Eveux, le parc animalier de Courzieu qui draine plus de 60 000 visiteurs chaque année, des musées en lien avec le patrimoine local,... Toutefois, cette offre n'est pas suffisamment valorisée et pas toujours mise en marché. Des interrogations pointent aussi l'adéquation entre l'offre et l'attente des touristes (horaires, capacités d'hébergements, type d'activités,...) : les cibles de clientèle ne semblent pas suffisamment définies. De plus, il est nécessaire de prendre en compte les mutations qui impactent l'activité touristique (usage du numérique, l'hyperconnexion et l'utilisation des réseaux sociaux, attente de confort, plus de sécurité, plus de sens,...).

Dans cette perspective, les syndicats SOL et SIMOLY, en lien avec l'Association de Développement du Lyonnais Touristique, lancent une réflexion de fond avec l'appui d'un prestataire extérieur pour redéfinir un positionnement et une stratégie touristique sur le long terme précisant clairement les rôles entre territoire de destination / territoires d'accueil / territoire de projet. Il s'agit aussi et surtout d'élaborer un nouveau projet collectif et d'accompagner à ce changement l'ensemble des partenaires publics et privés. C'est un travail de fond sur l'identité et l'attractivité du territoire en partenariat étroit avec les Monts du Lyonnais qui sera mené de mai à novembre 2015.

A.5. Un territoire structuré doté d'outils opérationnels

En 1984, a été constitué le Syndicat d'Étude et de Programmation des Coteaux du Lyonnais afin de mener la révision du Schéma Directeur de l'Ouest Lyonnais (qui ne comprend pas totalement le périmètre d'aujourd'hui), suivi par la création de la Communauté Rurale des Coteaux du Lyonnais (CRCL) dont l'objectif était de développer harmonieusement les Coteaux du Lyonnais et de promouvoir toute action concertée intercommunale.

Parallèlement à cette structure, les 4 Communautés de Communes de l'Ouest Lyonnais regroupant 46 communes (Pays de L'Arbresle, Vallons du Lyonnais, Pays Mornantais, Vallée du Garon) constatant qu'elles ont des problématiques et des enjeux communs et complémentaires, se regroupent en une association du Pays des Coteaux du Lyonnais pour l'Aménagement et le Développement (ACOLADE) : cette association (transformée par la suite en syndicat mixte) a permis aux **acteurs locaux** (collectivités, chambres consulaires, représentants de la société civile) de travailler ensemble, d'échanger et d'initier un **projet de territoire partagé**, prémices du Schéma de Cohérence territoriale de l'Ouest Lyonnais (SCoT) porté par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, compétent en matière d'urbanisme.

Le 1^{er} janvier 2013, la fusion des syndicats SOL et ACCOLADE a été la concrétisation de la cohérence du projet de territoire de l'Ouest Lyonnais (regroupant toujours les 4 Communautés de Communes du Pays de L'Arbresle, des Vallons du Lyonnais, du Pays Mornantais, de la Vallée du Garon comptant en tout 46 communes). Le nouveau Syndicat de l'Ouest Lyonnais, qui a vocation à être un lieu privilégié de réflexions prospectives, de coordination et d'accompagnement des initiatives publiques et privées en faveur de l'aménagement du territoire de l'Ouest Lyonnais, est donc dorénavant compétent dans 3 domaines :

- **La planification** : Elaboration, approbation, suivi, modification, révision et évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- **Le développement** : préparation, signature, suivi, animation de procédures de contractualisation avec l'UE, l'Etat, la Région, le Département... pour mettre en œuvre le projet de territoire de l'Ouest Lyonnais ;
- **Des interventions au titre d'études ou de programmes d'actions** : avec d'une part, l'accompagnement de structures dont l'objet intéresse l'aménagement et le développement, et d'autre part, le conventionnement avec d'autres collectivités pour travailler sur des thématiques communes.

A.5.1. La structuration du Syndicat de l'Ouest Lyonnais

Le fonctionnement du Syndicat de l'Ouest Lyonnais s'appuie sur des commissions ou des comités thématiques (agriculture-environnement, développement économie-emploi-formation, culture, tourisme, climat-énergie, orientations stratégiques) afin d'approfondir des thématiques et d'analyser les actions.

Parallèlement, deux comités spécifiques font partie intégrante de l'organisation du Syndicat. Il s'agit :

- du **Comité de pilotage CDDRA/PSADER/PENAP** qui incarne le partenariat entre la Région, le Département et le territoire pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des procédures de développement. Il se compose de 42 membres (élus locaux, conseillers régionaux, conseillers départementaux, délégués consulaires, Conseil local de développement).
- du **Conseil local de développement (CLD)** qui regroupe des acteurs socio-économiques, du monde associatif et les principales forces vives du territoire (50 personnes environ). Sa mission est d'accompagner les procédures de développement en appui du comité de pilotage et d'être force de propositions sur différents sujets (filière lait, évaluation...). Les propositions du CLD sont jugées très utiles par les élus du fait du recul pris par ces acteurs de la société civile, leur objectivité et la pertinence de leurs réflexions.

A.5.2. Les outils opérationnels et des démarches partenariales avec les acteurs privés

Les élus de l'Ouest Lyonnais, toujours en concertation avec les acteurs locaux, ont donc compris très tôt que la mise en application de leur projet de territoire passait inévitablement par des outils opérationnels. C'est pourquoi, on peut retrouver aujourd'hui sur le territoire :

- une charte paysagère (élaborée en 2010) ;
- un schéma de cohérence territoriale SCoT (approuvé en février 2011) et en cours de révision ;
- un Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes CDDRA (2012-2018) signé avec la Région Rhône-Alpes (après un 1^{er} contrat de 2003 à 2009). Il est à noter que la clause de revoyure CDDRA-PSADER est en cours de finalisation (mai 2015), la cohérence de la réflexion et du programme d'actions avec le projet LEADER constitue une réelle opportunité pour « booster » la mise en actions ;
- un Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural PSADER (2012-2018) ;
- un Plan Climat Energie Territorial PCET (2012) ;
- des périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) et un programme d'actions (établis en 2014) en lien avec le Département du Rhône ;
- un Document d'Aménagement Commercial DAC, volet commercial du SCoT (adopté définitivement en mars 2014).
- Une candidature à l'appel à projet national « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » TEPOS (Décembre 2014) et une candidature à venir pour l'appel à projet régional TEPOS (Octobre 2015).

Dans la même veine, des partenariats ont été développés avec **des structures et des acteurs privés pour développer plusieurs démarches structurantes :**

- avec la **fédération Cap à l'Ouest** qui regroupe depuis 2007 les unions commerciales de l'Ouest Lyonnais, soit 350 commerçants, dans le but de valoriser les activités commerciales locales et les savoir-faire pour lutter contre l'évasion commerciale. Cette fédération composée de professionnels constitue « un bras armé » du territoire pour la mise en œuvre d'actions cohérentes et innovantes, en témoigne les nombreuses distinctions régionales ou nationales.

- avec l'association **Rhône Développement Initiative (RDI)** qui a pour objectif principal l'accompagnement financier, par des prêts d'honneur et/ou des fonds de garantie, de porteurs de projets de création ou reprises d'entreprises. Un comité d'agrément spécifique « Lyonnais » a été mis en place avec des chefs d'entreprises, des experts comptables, des responsables d'agences bancaires... Il est à préciser que cette antenne de RDI couvre le périmètre du SOL et du SIMOLY et qu'une convention tripartite précise que cette organisation constitue un outil de développement économique au service des créateurs d'entreprises. Les objectifs annuels sont pleinement atteints avec plus de 50 entreprises accompagnées chaque année. ;
- Avec les professionnels de la **Marque Collective, le Lyonnais Monts et Coteaux**. Créée fin 2007, l'objectif de cette marque est de valoriser les produits agricoles, les savoir-faire, les professionnels (agriculteurs, restaurateurs...). Aujourd'hui, la Marque collective compte 120 entreprises adhérentes ;
- Avec les professionnels du tourisme réunis au sein de l'**Association pour le développement touristique du Lyonnais (ADTL)**. Cette structure vise à développer la promotion touristique du territoire (Monts et Coteaux soit 7 communautés de communes) en assurant le lien entre les collectivités, les offices du tourisme et les acteurs privés du tourisme ;
- Enfin, la **démarche IMPL / économie de proximité** engagée en février 2014 qui ouvre sur de nouvelles formes de partenariat entre acteurs publics et acteurs privés (cf synthèse en annexe).

A.6. Synthèse du diagnostic

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✚ Un territoire de 120 000 habitants en proximité de la Métropole de Lyon et avec les Monts du Lyonnais au cœur d'un triangle Lyon /St Etienne / Roanne ✚ Une organisation territoriale autour d'un syndicat regroupant 4 communautés de Communes ✚ Une cohérence entre planification et développement pour mettre en œuvre un projet de territoire partagé (SCoT, DAC, procédures de développement notamment CDDRA, PSADER, PENAP, PCET...) ✚ Un dynamisme économique indéniable s'appuyant sur une économie productive et une économie de proximité ✚ Un patrimoine naturel et bâti remarquable marqueur d'identité ✚ Une économie agricole diversifiée et une marque collective « Le Lyonnais Monts et Coteaux » structurante ✚ Une forêt multifonctionnelle liant développement économique, biodiversité et activités de loisirs ✚ Un réel dynamisme du secteur associatif et des acteurs privés 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Le relief vallonné ✚ Une fragilité des ressources naturelles (eau, forêt) ✚ Un coût élevé du foncier ✚ Une forte pression sur le foncier agricole ✚ Une diminution du nombre d'exploitations agricoles pouvant provoquer un risque d'isolement des exploitants ✚ Certaines filières agricoles en difficulté : élevage, arboriculture, fruits rouges,... ✚ Un territoire déficitaire en matière d'emplois ✚ Des flux domicile-travail très impactants ✚ Un morcellement de la propriété forestière et une filière bois locale peu structurée ✚ Une faible valorisation des atouts touristiques du territoire ✚ Des réseaux hauts débits et très hauts débits de faible capacité
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✚ Des nouvelles demandes sociétales : consommer local et circuits courts, services à la personne, tourisme/loisirs, mobilités douces, santé bien-être, énergies renouvelables (bois énergie...), éco-rénovation,... ✚ Une économie de proximité au fort potentiel, avec des possibilités d'articulation avec les Monts du Lyonnais (création d'entreprises, valorisation des productions, tourisme/ loisirs, filière bois,...) mais aussi avec la Métropole de Lyon (débouchés agricoles, tourisme-loisirs pour des produits ville-campagne, réseaux d'espaces de co-working,...), ✚ Des espaces agricoles protégés pour 30 ans avec les PENAP. Une chance pour le territoire mais aussi pour l'espace métropolitain lyonnais qui dispose ainsi d'une ceinture verte sur sa partie ouest s'appuyant sur une agriculture diversifiée et de qualité... Une manière aussi de renforcer la notion d'autosuffisance alimentaire de l'agglomération. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Les conséquences de la crise et des mutations économiques ✚ Les impacts directs ou indirects des réformes territoriales (sur les collectivités partenaires, sur les découpages ou les compétences actuelles des collectivités territoriales) ✚ Des pôles attractifs en bordure immédiate du territoire (outre la Métropole de Lyon, les secteurs de Tarare, de Villefranche-sur-Saône ou encore de Givors) ✚ Une banalisation de l'espace agricole et une diminution de son occupation ainsi qu'une concurrence de l'usage du foncier agricole ✚ Les projets d'infrastructures autoroutiers pouvant déstabiliser l'équilibre du territoire

B - Stratégie du territoire

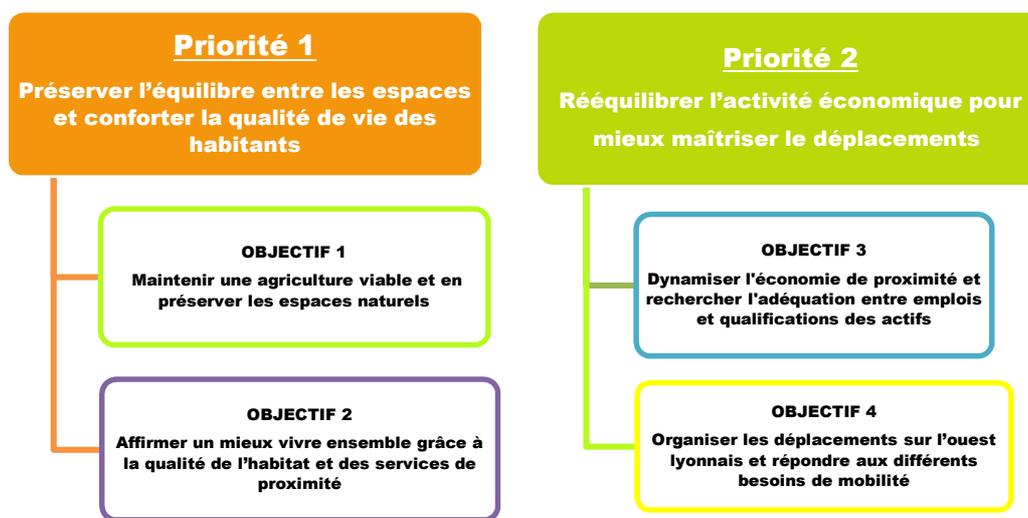
B.1. Une stratégie du GAL qui s'appuie sur les orientations du territoire et de la Charte de territoire

L'Ouest Lyonnais bénéficie d'un positionnement de choix en proximité immédiate du deuxième pôle économique français. Situé dans l'aire d'influence de Lyon, l'Ouest Lyonnais a traditionnellement cultivé cette interrelation tout en préservant une identité spécifique, identité qui s'appuie sur la volonté de maintenir un équilibre entre zones urbanisées, zones naturelles, espaces agricoles et activités économiques.

Les élus et acteurs de l'Ouest Lyonnais travaillent ensemble depuis plus d'une décennie à bâtir un projet de planification et de développement cohérent s'appuyant sur les outils énoncés précédemment et notamment le Schéma de Cohérence Territoriale et les procédures contractuelles telles que le Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes, le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural ou encore les Périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains.

Les élus, les acteurs privés et de la société civile réunis au sein du Groupe d'Action Locale de l'Ouest Lyonnais souhaitent s'appuyer sur cette base et maintenir une **cohérence entre les procédures** de développement engagées avec la Région. Il ne s'agit pas de créer des doublons, bien au contraire, la stratégie et les actions doivent apporter une réelle plus-value au territoire et répondre aux enjeux identifiés.

La **Charte de Développement Durable de l'Ouest Lyonnais** élaborée en 2011 traduit les principales orientations de développement à 10/15 ans avec 2 grandes priorités et 4 objectifs :



Cette priorisation et ces objectifs stratégiques s'inscrivent dans les procédures de développement engagées avec la Région et le Département, toutefois certaines réflexions n'ont été que partiellement abordées dans les programmes d'actions CDDRA/PSADER-PENAP. En effet, le travail de terrain, mais aussi les échanges entre acteurs publics et privés ont permis de **faire émerger de nouvelles problématiques et dégager des enjeux plus ciblés** en termes de partenariats et d'actions.

Le projet présenté par l'Ouest Lyonnais dans le cadre du programme LEADER, vise une nouvelle approche transversale et intégrée autour d'enjeux stratégiques :

- Le développement de **l'économie de proximité** s'appuyant sur une agriculture diversifiée, un tourisme articulé autour de pôles structurants, une relocalisation des emplois (tiers-lieux, production locale d'énergies renouvelables, renforcement des entreprises artisanales de l'éco-construction...) et la structuration d'une filière bois locale ;
- **Une transition énergétique** à initier et qui passe par le développement de nouvelles filières de production d'énergies renouvelables (bois énergie, méthanisation...) ainsi que la rénovation

énergétique ou encore le développement du numérique qui participent à réduire les émissions de GES ;

- **Une économie circulaire** à valoriser en s'appuyant notamment sur la méthanisation, le développement de la filière bois mais aussi les recycleries ;
- Enfin, **une identité territoriale** renforcée par les actions conduites autour du tourisme et des pôles structurants, de l'agriculture et des produits locaux, de l'économie de proximité qui participent à l'appropriation par ses habitants et ses acteurs du territoire de l'Ouest Lyonnais.

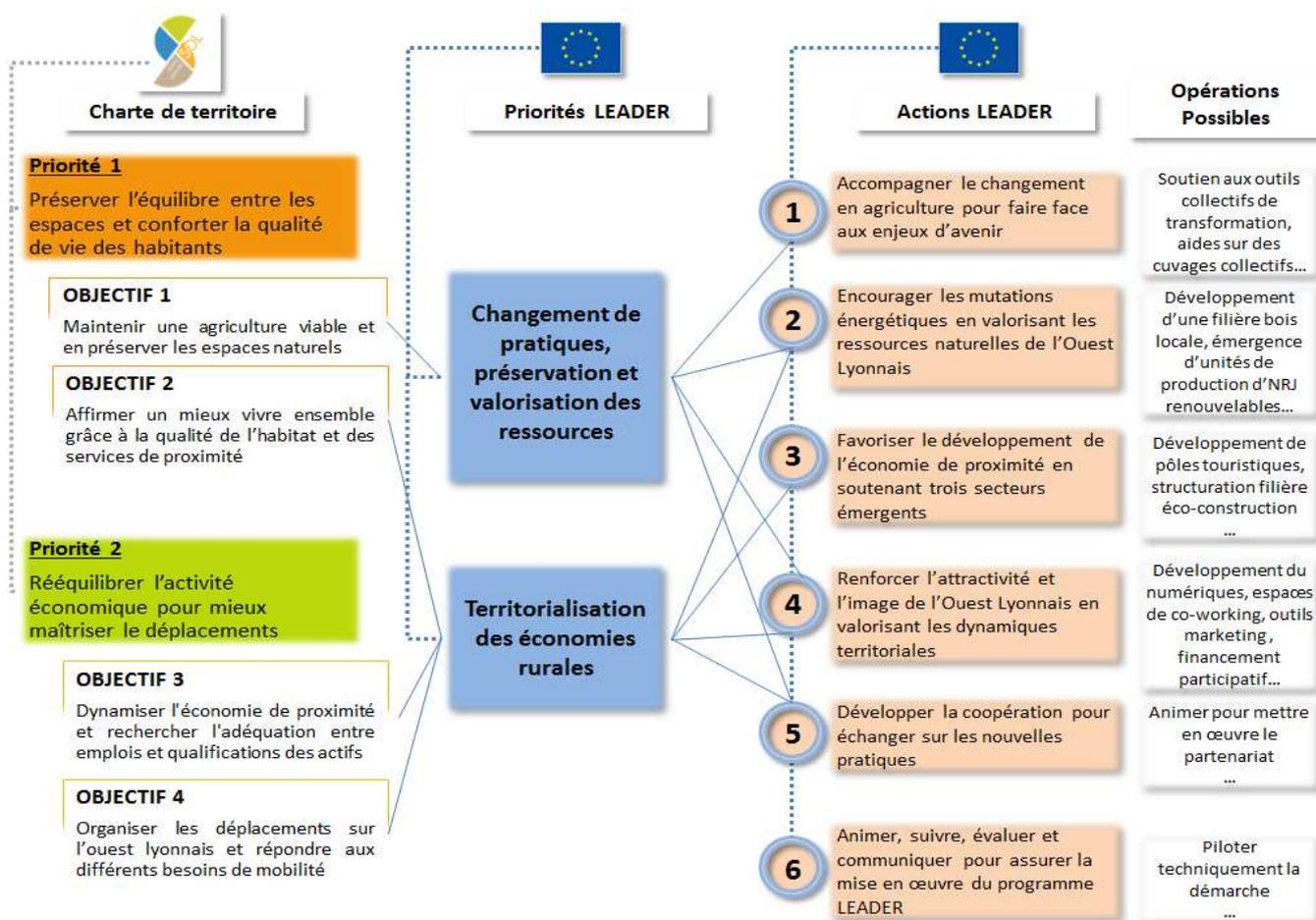
C'est pourquoi, les élus et acteurs du territoire ont souhaité assez naturellement cibler la stratégie sur 2 axes qui, d'une part, s'inscrivent dans les objectifs de la Charte, et d'autre part, correspondent à des chantiers de travail engagés depuis plusieurs mois sur l'Ouest Lyonnais :

- **Changement de pratique, préservation et valorisation des ressources**
- **Territorialisation des économies rurales**

Ce positionnement exprime la volonté d'aller plus loin et d'anticiper les mutations en travaillant dans le cadre des orientations du territoire très partiellement abordées dans les programmes d'actions CDDRA/PSADER-PENAP.

Ainsi la stratégie du GAL s'inscrit pleinement dans le projet de territoire de l'Ouest Lyonnais, tout en « zoomant » sur 2 axes thématiques, qui sont les deux principaux **moteurs d'innovation permettant d'accompagner les mutations du territoire**. C'est d'autant plus important que l'Ouest Lyonnais est un territoire périurbain soumis à une forte influence de l'agglomération lyonnaise avec des acteurs très variés susceptibles d'évoluer rapidement (ruraux/urbains, jeunes/moins jeunes, nouveaux arrivants/anciens habitants, acteurs économiques/habitants, société civile/élus,...) et des enjeux qui évoluent rapidement dans l'espace et dans le temps.

Diagramme des objectifs à l'action



B.2. La plus-value de LEADER pour l'Ouest Lyonnais ou comment mieux répondre aux besoins d'innovation d'un territoire périurbain...

En étroite articulation avec le programme d'actions CDDRA-PSADER, LEADER peut s'avérer un outil pertinent pour l'Ouest Lyonnais permettant de répondre à ce besoin d'innovation et d'anticipation, tant par l'approche en elle-même que par les actions. Les territoires périurbains ont besoin de développer des méthodes de travail « agiles », réactives et bien ciblées pour ensuite déployer des actions efficaces.

Un soutien pour développer les capacités d'anticipation du territoire

La capacité d'anticipation est cruciale pour l'Ouest Lyonnais afin d'accompagner les mutations économiques et sociétales, mais aussi pour affirmer une identité et un modèle de développement. Cet aspect prend encore plus d'importance au regard du contexte institutionnel en pleine évolution : proximité immédiate de la nouvelle Métropole de Lyon, intégration dans un nouveau Département à vocation plus rurale, au centre d'une future Région Rhône-Alpes-Auvergne, mais aussi des interrogations quant aux évolutions législatives.

Une opportunité pour « aller plus loin » dans le partenariat public/privé

La procédure LEADER doit constituer pour l'Ouest Lyonnais un palier supplémentaire dans l'intégration des acteurs privés au sein du projet de développement. Depuis plusieurs années, le travail avec le Conseil Local de Développement, mais aussi avec les commissions thématiques ou encore les différents groupes projets, témoignent d'une forte tradition de collaboration public/privé. La méthodologie LEADER, de par la conception européenne du développement local, va permettre de « booster » l'implication des acteurs privés de la conception jusqu'au processus de décision. Il s'agit d'une véritable évolution dans les pratiques sur l'Ouest Lyonnais. Il sera d'ailleurs indispensable au terme de la procédure de mesurer l'évolution et les réels impacts ; les visions et les perceptions du travail avec les privés et la société civile seront sans doute bouleversées.

La possibilité de mettre en exergue les premiers « chantiers IMPL / économie de proximité »

La démarche IMPL/économie de proximité engagée sur l'Ouest Lyonnais constitue un remarquable « bouillon de culture » en apportant une vision différente sur l'économie locale avec une approche quantifiée des richesses et des potentialités du territoire. C'est à terme une nouvelle façon de travailler les projets qui se profile.

Un renforcement de la collaboration avec les territoires GAL voisins, mais aussi le développement de projets « urbain/rural » ... Une typicité de l'Ouest Lyonnais parmi les autres territoires LEADER

Tout d'abord, LEADER doit permettre renforcer le partenariat historique et actif avec les Monts du Lyonnais, notamment pour le tourisme, la marque collective, la création d'entreprise, la filière bois, ou encore concernant la transition énergétique. Etant donné que les Monts du Lyonnais ont déjà été retenus lors de la 1^{ère} sélection, on peut imaginer une intensification des échanges et des synergies. D'autre part, l'autre enjeu important porte sur la recherche de collaboration et de partenariat avec la Métropole de Lyon. Pour cela, l'Ouest Lyonnais doit affirmer son identité et son projet afin de définir des axes de travail pour concrétiser par des projets l'articulation urbain/rural. Depuis le dépôt de la 1^{ère} candidature, les réflexions et les logiques de travail se sont nettement affirmées, si bien que les axes de développement avec la Métropole de Lyon apparaissent plus nettement : circuits courts alimentaires, espace naturels préservés et accessibles, développement d'une offre tourisme et loisirs de proximité « sans voiture » depuis la Métropole, réseau des sites de co-working... En ce sens, l'expérience de l'Ouest Lyonnais dans cette « articulation urbain-rural » et cette « fabrique permanente d'innovation » peut constituer un apport non négligeable au réseau LEADER.

La coopération, une nouvelle interface de travail pour l'Ouest Lyonnais

La coopération doit apporter un effet miroir et des échanges de pratiques avec d'autres territoires, avec pour objectif une évolution des mentalités, élément indispensable du processus de mutation et d'anticipation que souhaite engager le territoire de l'Ouest Lyonnais.

LEADER une autre façon de communiquer concrètement sur l'action de l'Europe dans l'Ouest Lyonnais

Enfin, le travail sur la démarche LEADER, avec la forte implication des acteurs privés, constitue un lien fort avec l'action de l'Union Européenne. Cet effet vitrine sera d'autant plus important lors de la mise en œuvre des actions de communication qui en sera faite sur le territoire.

DEUXIEME PARTIE : LA GOUVERNANCE

Une volonté d'initier une démarche de développement plus ouverte et impliquant les acteurs privés.

A - Des « chantiers thématiques » en gestation s'inscrivant dans les orientations de la charte de territoire

C'est avec le lancement de la phase opérationnelle du CDDRA et du PSADER en 2012, et surtout à partir de 2013, avec la **création du nouveau syndicat de l'Ouest Lyonnais** compétent tant en termes de planification que de développement, que l'Ouest Lyonnais a enclenché différentes réflexions ou démarches mobilisant les **élus**, mais aussi les **acteurs privés**. La collaboration avec la sphère privée a dépassé la simple mobilisation du CLD et a permis d'engager des processus de réflexion-actions avec une large palette d'acteurs privés. Ces **démarches participatives et « ascendantes »** ont porté sur des sujets représentatifs de la variété des enjeux du territoire :

- La mise en place des **PENAP** s'est appuyée, suite à la définition des périmètres, sur des réunions d'émergence de projets avec les élus, des représentants de la chambre d'agriculture, tous les agriculteurs exploitants et en associant également les associations environnementales ;
- Le travail de partenariat avec le **Centre Régional de la Propriété Forestière** a été l'occasion d'organiser plusieurs rencontres avec les propriétaires forestiers, les élus et les associations pour des informations sur la forêt et l'importance de la gestion forestière ;
- La réflexion sur les **circuits courts de proximité** à l'échelle des Monts et Coteaux du Lyonnais a débouché sur l'organisation de deux rencontres avec les professionnels de l'alimentation de proximité pour faciliter la mise en relation avec les producteurs locaux. Ces rencontres ont connu un grand succès, ont permis de faire émerger une vraie dynamique des acteurs privés dans ce domaine et devrait se poursuivre avec la 3^{ème} édition ;
- **L'étude sur la filière lait** pilotée par le **CLD** a conduit à l'organisation de rencontres avec des groupes d'éleveurs pour présenter les propositions de l'étude et mobiliser un groupe de professionnels susceptibles de porter le projet de fruitière ;
- L'élaboration du **PCET** (qui est une démarche volontaire et non réglementaire) et le forum de lancement ont réuni une grande variété d'acteurs associatifs et privés ;
- S'ajoute la continuité du travail avec les professionnels du commerce et de l'artisanat au travers de **Cap à l'Ouest** ou encore le travail régulier avec les chambres consulaires.

B - Une nouvelle impulsion politique suite aux élections de mars 2014

L'Appel à Manifestation LEADER a été proposé alors que les territoires et notamment les syndicats communautaires étaient en pleine recomposition suite aux élections de mars 2014 avec un fort taux de renouvellement des élus. Cette situation est d'autant plus complexe pour l'Ouest Lyonnais que le territoire n'a pas d'expérience en matière de gestion de procédures LEADER.

C'est à partir de juillet 2014, que les élus du Syndicat de l'Ouest Lyonnais ont entamé les réflexions de fond sur les enjeux et les axes de travail de fond, et notamment sur les différentes procédures engagées SCoT, CDDRA, PSADER-PENAP, PCET, ou en perspective comme LEADER.

Les **commissions thématiques** (agriculture, tourisme et économie), **ou groupes de travail** (agriculture, forêt, commerce, économie de proximité...) ont travaillé de manière plus soutenue à partir de septembre 2014, avec la volonté de traduire concrètement le projet de territoire et de s'inscrire dans une dynamique positive, alliant réflexion prospective et investissements innovants. Ce travail est conduit en parallèle de la réflexion sur la clause de revoiture du CDDRA/PSADER. Les élus considèrent la candidature LEADER comme une **opportunité pour conforter un projet de territoire cohérent et partagé**, mais aussi pour « franchir un cap » dans le partenariat avec la sphère privée et dans l'accompagnement des mutations.

Il est à noter aussi la participation régulière des techniciens du Syndicat aux différents travaux préparatoires LEADER organisés par la Région et la Plate-forme de développement Rural (stratégie, ressources locales, économie rurale, ressources humaines...).

C – Une dynamique de travail qui s'est accentuée depuis novembre 2014

Jusqu'à l'automne 2014, les logiques de travail ont été initiées et le dépôt de la 1^{ère} candidature LEADER a permis de traduire ces premières volontés. Cette dynamique ne s'est pas arrêtée avec le dépôt de la candidature, bien au contraire. Depuis novembre 2014, la montée en puissance du territoire s'est confirmée au travers du travail engagé dans les différentes commissions et groupes de travail réunissant collectivités et acteurs du territoire (consulaires, associations, partenaires privés,...).

Le travail sur l'approfondissement du projet LEADER a pu se croiser avec les réflexions sur la clause de revoiture du CDDRA-PSADER conduites de décembre 2014 à mai 2015. Cette convergence a été l'opportunité de travailler plus finement sur le projet de territoire, mais aussi de focaliser sur des sujets prioritaires :

- les questions agricoles et sur les espaces forestiers, ainsi que sur la filière bois ;
- la transition énergétique et le plan climat ;
- l'économie de proximité, tant sur le développement du commerce que le numérique et des lieux d'innovation comme les espaces de co-working ;
- l'attractivité du territoire et son positionnement touristique avec le lancement d'une étude majeure avec les Monts du Lyonnais.

Plus précisément, le schéma ci-après détaille le travail réalisé sur le territoire entre novembre 2014 et mai 2015, il traduit aussi l'état d'esprit et la dynamique partenariale, ainsi que l'ouverture avec les territoires voisins :

Agriculture / Forêt / Environnement

- ↳ 4 réunions de la commission "Agriculture-Forêt-Environnement" ainsi que nombreuses réunions techniques avec les partenaires
 - ↳ Réunions de travail sur la circulation des engins agricoles (10aine sur le terrain)
- ↳ Organisation d'une rencontre réunissant une 15aine de producteurs autour des besoins en transformation fruits et légumes
 - ↳ Organisation de la rencontre des professionnels de l'alimentation de proximité (Novembre 2014)
 - ↳ Implication dans le PAEC de la Vallée du Garon et Pays Mornantais
 - ↳ Suivi de l'étude conduite avec l'ARDAB sur les enjeux agriculture bio et eau
 - ↳ Lancement de l'action Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences en agriculture
- ↳ Assemblée générale constitutive de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière avec une trentaine de propriétaires forestiers présents (1^{er} Décembre 2014)
 - ↳ Rencontre avec un collectif d'agriculteurs intéressés pour travailler sur le bois énergie
- ↳ Réunion de présentation de l'ASLGF des Monts et Coteaux avec plus de 180 participants (14 Mars 2015)

Economie de proximité

- ↳ 3 réunions de la commission "Développement économique" pour travailler sur le projet de territoire et les programme d'actions. Les membres de la commission ont approfondi 5 thèmes de travail
- ↳ 1 réunion de travail IMPL avec les partenaires privés pour approfondir les axes de travail
 - ↳ Réunions de travail sur les observatoires économiques et les données économiques
 - ↳ Visite du réseau de co-working la Cordée gestionnaire de 7 structures
- ↳ Réponse favorable de l'Etat et acceptation de la démarche FISAC intégrant l'articulation entre collectivités, partenaires consulaires et acteurs privés et lancement de la mise en place
- ↳ Démarches de travail et travaux de Cap à l'Ouest sur le e-commerce, l'observatoire du commerce,...
- ↳ Participation au travail d'orientation stratégique de Rhône Développement Initiative (réunions technique et conseil d'administration)
- ↳ Contacts réguliers avec les différents partenaires publics et privés sur l'ingénierie de projet

Pilotage de la démarche LEADER - GAL

- ↳ Comité syndical du SOL (4)
- ↳ Bureau syndical du SOL (7 réunions)
 - ↳ Démarche de clause de revoyure pour le CDDRA/PSADER de l'Ouest Lyonnais
- ↳ Réunion Comité de pilotage CDDRA-PSADER intégrant partenaires publics et privés (2 réunions)
- ↳ Conseil local de développement (3 réunions) avec des réflexions et pistes de travail sur l'évaluation, la filière lait et l'identité territoriale

Attractivité / Loisirs / Tourisme

- ↳ 4 réunions de la commission "Tourisme" dont 2 avec la commission "Tourisme" du SIMOLY
- ↳ 2 réunions entre collectivités et offices du tourisme
- ↳ 1 réunion avec les représentants de la Marque collective
 - ↳ Elaboration d'un cahier charges commun SOL et SIMOLY (et en lien avec l'ADTL) pour le lancement d'une réflexion stratégique sur le positionnement touristique et marketing du territoire Monts et Coteaux du Lyonnais
 - ↳ Travail sur le projet de géocaching entre les offices du tourisme et le Lyonnais touristique
- ↳ Réunion de travail avec les élus, les offices du tourisme et les principaux prestataires dans le cadre du comité d'orientation stratégique du Lyonnais touristique

Transition énergétique

- ↳ Création d'une commission "Climat - Energie"
- ↳ Elaboration d'une candidature TEPOS dans le cadre de l'appel à projet national « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »
- ↳ Réunions de travail avec le parc éco-habitat dans le cadre de la convention de partenariat et réflexion sur la mise en place de la plate-forme de réhabilitation énergétique de l'habitat privé (articulation avec les Monts du Lyonnais)
- ↳ Réunions de travail pour la mise en place d'une Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences pour les métiers du bâtiment durable (construction et éco-construction) en lien avec le Pays Beaujolais, les Monts du Lyonnais et Rhône-Plurriel
- ↳ Réunions de travail avec HESPUL dans le cadre de la démarche partenariale (défi familles à énergie positive, visite de logements exemplaires, balades thermographiques,...)
- ↳ Réunions de travail avec l'association OIKOS et les différents partenaires dont les représentants des entreprises du bâtiment pour la mise en place de formation préalable à l'embauche
 - ↳ Echange avec le SYDER pour la mise en place d'un conseil en énergie partagé
- ↳ Travail avec les Maisons des jeunes et de la culture (MJC) du territoire dans le cadre du PCET sur les éco-événements

Mobilité et autres réflexions

- ↳ Préparation d'un cahier des charges pour le lancement d'une étude sur la mobilité à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
- ↳ Travail sur la révision du SCOT de l'Ouest Lyonnais

D - Un Comité de programmation LEADER s'articulant avec le COPIL CDDRA/PSADER/PENAP

L'objectif pour le territoire est de s'inscrire dans une **démarche lisible**, tant pour les **élus**, les **acteurs privés** que pour les **citoyens**. C'est pourquoi les comités de programmation LEADER et CDDRA/PSADER/PENAP seront intégrés, afin d'organiser **UN comité de programmation** des procédures Ouest Lyonnais lors d'une même séance.

Il est indispensable de préciser que les règles spécifiques à chaque programme seront respectées. En effet, le fonctionnement des comités CDDRA/PSADER/PENAP sera maintenu avec 42 membres regroupés en 5 collèges.

Le comité de programmation LEADER constituera **l'instance de décision unique et souveraine du GAL**. Il sera constitué d'une majorité d'acteurs privés, représentatifs des différents secteurs d'activités concernés par la stratégie LEADER. La volonté de pouvoir disposer d'un comité de programmation impliqué, réactif, et susceptible de s'engager sur la durée de la procédure, conduit le territoire à s'appuyer sur une partie des membres du comité de programmation CDDRA/PSADER/PENAP, tout en impliquant d'autres membres de la sphère privée.

Il ne s'agit pas de mettre en place un comité de programmation pléthorique, mais plutôt de restreindre la composition à **21 membres avec 9 élus et 12 privés** :

- 8 élus membres du Bureau du SOL et l'élue régionale référente CDDRA/PSADER ;
- 12 acteurs privés :
 - Avec 6 membres privés présents dans le COPIL CDDRA/PSADER/PENAP :
 - 3 élus consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de l'Artisanat et des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie) ;
 - 3 membres issus du Conseil Local de Développement ;
 - Avec 6 autres membres privés (proposition à confirmer) :
 - 1 représentant de RDI impliqué dans le comité d'agrément Monts et Coteaux ;
 - 1 représentant de la fédération des commerçants artisans Cap à l'Ouest ;
 - 1 représentant des clubs d'entreprises de l'Ouest Lyonnais ;
 - 1 représentant de la filière forêt/bois ;
 - 1 représentant professionnel du secteur du tourisme ;
 - 1 représentant professionnel du secteur de l'agriculture.

Parallèlement à ces comités de programmation qui se dérouleront tous les trimestres, le **Groupe d'Action Locale dit « stratégique »** (de la candidature à la phase opérationnelle) composé des membres du comité de pilotage CDDRA/PSADER/PENAP, des membres du CLD, des acteurs privés du comité de programmation LEADER et éventuellement d'autres personnes qualifiées, se réunira au moins une fois par an pour effectuer un bilan annuel et échanger sur la feuille de route de la nouvelle année. Ce GAL stratégique pourra aussi être mutualisé avec le comité stratégique CDDRA/PSADER/PENAP. Les comités thématiques et les différents groupes de travail du Syndicat alimenteront le GAL et le comité de programmation LEADER.

Il convient d'ajouter qu'un règlement intérieur définira précisément l'organisation du GAL et des comités de programmation, et notamment les modalités de participation des membres et des suppléants.

E - Des outils d'évaluation à structurer afin de progresser collectivement

Avec sa longue pratique des procédures régionales, l'Ouest Lyonnais a mis en place des outils de suivi et d'analyse des procédures. Les comités de programmation, mais surtout les GAL stratégiques permettront d'effectuer des points d'étape réguliers entre élus et acteurs privés sur la base de tableaux de suivi des actions.

Préalablement au passage en comité de programmation, les actions seront analysées au travers du prisme des cinq piliers du développement durable, à savoir leurs impacts sur le développement économique, l'environnement, le social, la gouvernance et la capacité du porteur de projet à piloter l'action. S'ajouteront pour les dossiers LEADER l'innovation et la transférabilité.

Au-delà des tableaux de suivi et des bilans annuels, les membres du GAL devront s'interroger sur une évaluation à mi-parcours, ainsi que sur l'évaluation finale de LEADER.

En effet, il est important pour le territoire d'analyser les retombées de LEADER afin de savoir si le territoire aurait évolué différemment sans ce programme. Cela oblige à s'interroger sur plusieurs points concernant :

- La stratégie : est-ce que la priorité ciblée est bien choisie ? Est-t-elle opérationnelle ? Est-elle porteuse de changement ?
- Le partenariat public / privé : peut-on identifier des apports significatifs ?
- La gouvernance : permet-elle une réelle implication des différents acteurs du territoire et a-t-elle des impacts sur les autres dispositifs contractuels ?
- La procédure : est-elle un réel outil permettant de tester et d'expérimenter, mais aussi d'innover ?
- S'ajoute la notion de transversalité, d'effet levier, de transférabilité ou encore de coopération.

Il s'agit d'une première approche en cours d'approfondissement. En effet, le CLD a engagé un travail de fond sur l'évaluation des procédures (CDDRA, PSADER-PENAP et à terme LEADER). C'est l'occasion d'approfondir tout un système d'analyse évaluative permettant aux élus et aux acteurs privés d'être encore plus pertinents dans leur choix, mais aussi d'initier une démarche d'apprentissage collectif.

TROISIEME PARTIE : LE PLAN D'ACTION

Une stratégie déclinée en 6 actions

1	<p>ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT EN AGRICULTURE POUR FAIRE FACE AUX ENJEUX D'AVENIR</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Renouveler l'approche territoriale sur le foncier agricole 2) Encourager le changement vers des pratiques agricoles plus durables 3) Accompagner les mutations de l'agriculture et et s'organiser pour préserver une agriculture diversifiée et de qualité
2	<p>ENCOURAGER LES MUTATIONS ENERGETIQUES EN VALORISANT LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Organiser et professionnaliser une gestion durable de la ressource en bois 2) Développer une filière bois locale 3) Accompagner la transition énergétique sur l'Ouest Lyonnais
3	<p>FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE DE PROXIMITE EN SOUTENANT 3 SECTEURS EMERGENTS</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Faire du tourisme un vecteur de l'économie locale 2) Structurer la filière de l'éco-construction et de l'éco-rénovation 3) Initier des démarches expérimentales en matière d'économie circulaire
4	<p>RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET L'IMAGE DE L'OUEST LYONNAIS EN VALORISANT LES DYNAMIQUES TERRITORIALES</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Développer l'usage du numérique pour faire évoluer les pratiques et l'image du territoire 2) Encourager les initiatives et se doter d'outils permettant d'affirmer l'identité et le sentiment d'appartenance, 3) Favoriser l'essor du financement participatif, vecteur d'image et d'une nouvelle dynamique
5	<p>DEVELOPPER LA COOPERATION EUROPEENNE POUR ECHANGER SUR LES NOUVELLES PRATIQUES</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Mettre en place un groupe de réflexion sur le projet coopération et former ses membres 2) Animer pour mettre en œuvre le partenariat 3) Organiser le transfert d'expériences, les conférences et éditer les publications
6	<p>ANIMER, SUIVRE, EVALUER ET COMMUNIQUER POUR ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Piloter la démarche LEADER 2) Réaliser des études complémentaires, communiquer et assurer le suivi et l'évaluation

FICHE-ACTION 1 : Accompagner le changement en agriculture pour faire face aux enjeux d'avenir

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>L'Ouest Lyonnais constitue un territoire de transition entre urbanité et ruralité où l'agriculture garde une importance prépondérante dans l'occupation de l'espace et l'activité économique. L'agriculture qui a façonné le paysage est garante de l'identité paysagère du territoire et d'une vitalité économique de proximité.</p> <p>Le maintien et le développement d'une agriculture diversifiée, offrant un « panier » complet de produits, se trouve cependant fragilisé dans ce contexte périurbain. Celui-ci soumet l'agriculture à des pressions (foncier, mitage...) et des menaces (concurrence sur les terres, renouvellement des exploitations...) la mettant en difficulté sans que ces « handicaps » ne soient compensés.</p> <p>L'agriculture de l'Ouest Lyonnais constitue néanmoins une des sources principales d'approvisionnement en produits agricoles de proximité de l'agglomération lyonnaise, assurant de véritables opportunités de débouchés, et présente aujourd'hui toutes les caractéristiques d'une ceinture verte d'agglomération. La Marque collective « Le Lyonnais, Monts et Coteaux » participe à la mise en réseau des acteurs du territoire et à la promotion des produits et savoir-faire des Monts et Coteaux.</p> <p>Pour garantir une agriculture sur ces espaces dont la vocation agricole est affirmée pour 30 ans, l'Ouest Lyonnais doit cependant apporter des réponses aux enjeux qui se posent : l'occupation de l'espace agricole par une agriculture diversifiée et de qualité, un accompagnement à l'adaptation économique des entreprises agricoles, des défis économiques et sociétaux à relever, un rapprochement entre la production et la consommation des produits agricoles, des pratiques agricoles durables respectueuses de l'environnement tout en créant des relations pérennes avec les territoires alentours (Monts du Lyonnais, Métropole notamment).</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none">➤ Maintenir une occupation agricole du foncier en, d'une part, remobilisant du foncier pour l'agriculture et en facilitant l'installation et la transmission, et d'autre part, en préservant des filières comme l'élevage et la filière lait qui occupent une grande partie de l'espace➤ Intégrer les contraintes liées au contexte périurbain pour favoriser l'installation de porteurs de projets en agriculture➤ Accompagner les évolutions et les changements de pratiques des filières agricoles du territoire pour faire face aux enjeux d'avenir tout en garantissant une agriculture durable, de qualité (<i>filiale lait permettant une meilleure valorisation locale, développement de l'agro-écologie, animation pour la mise en place de MAEc...</i>)➤ Structurer l'offre en produits agricoles locaux et assurer une lisibilité des filières et productions agricoles➤ Mettre en place des outils pour répondre à la demande en produits de proximité en renforçant notamment la Marque

	<p>collective</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Encourager l'innovation et les débouchés de nouvelles filières (<i>chanvre, bois...</i>) ou de nouvelles activités (<i>loisirs, tourisme...</i>) ➤ Créer des partenariats durables avec l'agglomération lyonnaise et les territoires périphériques (<i>Monts du Lyonnais, Beaujolais...</i>)
<p>Effets attendus (« on a réussi si »)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien du nombre d'exploitations et de la SAU exploitée par l'agriculture sur l'Ouest Lyonnais ▪ Développement de nouvelles filières organisées sur le territoire ▪ Préservation d'une diversité agricole complémentaire (<i>circuits de commercialisation, productions...</i>) ▪ Accès à une offre en produits locaux adaptée pour répondre à une demande de proximité ▪ Mise en place de partenariats et/ou coopération avec l'agglomération lyonnaise et les territoires périphériques ▪ Engagement de l'agriculture du territoire vers de nouvelles pratiques plus durables, des outils de travail innovants et des partenariats avec de nouveaux acteurs
<p>Descriptif des actions</p>	<p>1) Renouveler l'approche territoriale sur le foncier agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition d'une stratégie foncière à l'échelle de l'Ouest Lyonnais ; ▪ Soutien aux opérations expérimentales et à l'animation sur le foncier (<i>reconquête de friches, sensibilisation auprès des propriétaires...</i>) et sur l'installation/transmission (<i>sensibilisation sur l'installation collective, cuvages collectifs et vignes relais, fermes communales, espaces test...</i>). <p>2) Encourager le changement vers des pratiques agricoles plus durables</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement de l'agriculture du territoire vers des pratiques alternatives plus durables en s'appuyant sur les principes de l'agro-écologie (<i>animation, formations, aides à l'acquisition de matériel...</i>) notamment en lien avec le projet agro-environnemental climatique décliné sur la vallée du Garon et le Pays Mornantais (<i>animation des PAEC, mesures complémentaires</i>) ; ▪ Favoriser les actions collectives visant l'autonomie alimentaire des exploitations telles que les réflexions autour de la luzerne séchée en grange (<i>études, aides à l'investissement</i>) ; ▪ Encourager les pratiques agricoles qui contribuent à développer la biodiversité ordinaire ou remarquable du territoire (<i>trame verte et bleue...</i>) et étudier l'impact de l'agriculture (<i>ruchers d'observation...</i>). <p>3) Accompagner les mutations de l'agriculture et s'organiser pour préserver une agriculture diversifiée et de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer au développement de nouvelles filières (<i>bois, études d'opportunités et investissements</i>), ou de nouvelles activités (<i>études de débouchés, développement de projet...</i>) notamment en lien avec le tourisme ; ▪ Aides aux équipements structurants permettant d'apporter de la valeur ajoutée aux produits agricoles (<i>ateliers de transformation fruits et légumes, valorisation locale du lait,</i>

	<p>commercialisation,...) et aux études préalables ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner la mise en place de signes de qualité ou de reconnaissance (Pêche de vigne,...) porteurs de valeur ajoutée en lien avec le territoire ; ▪ Soutien au développement des circuits alimentaire intermédiaires (études, investissements, animation...) en structurant l'offre en produits agricoles et en développement des outils opérationnels (plateforme virtuelle...) en partenariat avec les territoires alentours (Monts du Lyonnais, Métropole de Lyon...) et en s'ouvrant à de nouveaux acteurs (industrie agro-alimentaire, artisans, restauration commerciale et collective...); ▪ Encourager la recherche et le développement d'outils et de dispositifs innovants améliorant les conditions de travail des agriculteurs et la qualité des pratiques agricoles (animation et investissements) ; ▪ Mettre en place une gouvernance et des outils de communication visant à développer les liens entre producteurs et consommateurs et les relations ville/campagne, notamment avec l'agglomération lyonnaise. 			
Bénéficiaires	Porteurs de projets collectifs ou individuels, publics ou privés s'inscrivant dans cette démarche			
Dépenses éligibles	Dépenses matérielles et immatérielles, animations, études, investissements.			
Critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Degré de cohérence des projets avec les objectifs affichés ▪ Capacité des projets à créer une dynamique collective en faisant travailler ensemble les acteurs ▪ Impacts Développement Durable (économie, environnement, social, gouvernance et validité) ▪ Capacité à faire évoluer durablement les pratiques agricoles ▪ Effet levier de l'aide LEADER <p>Des critères techniques par types de projets seront redéfinis en début de programme par le comité de programmation</p>			
Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées
		FEADER	Contributions nationales	Participations privées
En €	660 000	300 000	228 000	132 000
En %	100%	45,5%	34,5%	20%
Taux de cofinancement FEADER moyen		Sur la dépense publique : 56,8 %		
Modalités spécifiques de financements : ex : forfait, plafond, planchers...		Des modalités spécifiques de financements seront définies en début de programme par le comité de programmation		
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation		En cours de définition		
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)		Pilier économie / activités Pilier environnement Pilier social Gouvernance Validité		
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR		Le PDR étant en cours de validation, les lignes de partages		

	précises seront déterminées lors du conventionnement.
Cofinancements mobilisables	PSADER (sur le volet agricole) - RRA CDDRA (sur le volet innovation) - RRA Département du Rhône (PENAP, enveloppe LEADER) Collectivités locales (communes, CC ou syndicat)
Références	
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	<p>Références aux objectifs thématiques du Cadre Stratégique Commun (CSC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Développement technologique et l'innovation → Economie faible en carbone → Adaptation aux changements climatiques et prévention des risques → Protection de l'environnement et utilisation rationnelle des ressources → Education, compétences et formation <p>Références aux priorités FEADER</p> <ul style="list-style-type: none"> → Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation → Compétitivité de tous types d'agriculture et viabilité des exploitations → Restauration, préservation et amélioration de l'écosystème → Efficacité des ressources et transition vers une économie faible en carbone

FICHE-ACTION 2 : Encourager les mutations énergétiques en valorisant les ressources naturelles du territoire

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Le territoire de l'Ouest Lyonnais présente aujourd'hui une forte dépendance énergétique à des énergies fossiles dans plusieurs secteurs dont le résidentiel. La réflexion engagée avec la mise en place d'un Plan Climat Energie Territorial et la candidature à venir visant à devenir un territoire à énergie positive ont permis d'initier une dynamique impliquant les collectivités et les acteurs du territoire pour limiter la consommation d'énergie, préserver ses ressources naturelles et s'orienter vers des énergies renouvelables dont le potentiel semble prometteur sur l'Ouest Lyonnais.

Le travail initié récemment sur la forêt a ainsi permis de prendre conscience du potentiel de cette ressource jusqu'alors peu exploitée mais qui présente les spécificités d'une forêt périurbaine multifonctionnelle. De plus, de nombreuses collectivités ont créées ou rénovés des équipements de types réseau de chaleur ou centres nautiques utilisant le bois énergie. La demande se développant, il faut maintenant parvenir à structurer l'offre.

Au-delà de la sensibilisation des habitants et acteurs du territoire, il semble nécessaire d'engager des actions fortes afin de négocier la mutation énergétique indispensable à l'Ouest Lyonnais en encourageant le développement de filières locales qui valorisent les ressources du territoire (forêt, déchets agricoles, énergie solaire...), en soutenant des projets exemplaires de production d'énergies renouvelables et en encourageant les économies d'énergies auprès des acteurs privés et publics.. Cette phase de transition s'inscrit également dans une réflexion plus large sur la mise en place de stratégies durables en lien avec les enjeux liés au changement climatique (rôle de la forêt dans le captage du carbone, gestion de la ressource en eau...).

Si la prise de conscience, liée à un travail d'animation et de sensibilisation engagé récemment, nécessite d'être poursuivie et approfondie pour créer un véritable changement des mentalités et accompagner les entreprises et les particuliers, il est indispensable d'identifier les potentiels de développement de ces secteurs prioritaires pour l'Ouest Lyonnais et de structurer les filières et leur environnement afin d'amener le territoire vers une politique énergétique plus efficace et diversifiée.

Objectifs stratégiques et opérationnels

- Initier une gestion forestière durable et équilibrée sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, en lien étroit avec le territoire voisin des Monts du Lyonnais (territoire LEADER)
- Favoriser la mobilisation de la ressource en bois en s'appuyant sur des équipements structurants
- Développer l'économie du bois en accompagnant les entreprises de la filière forêt-bois et en encourageant la synergie et la collaboration
- Territorialiser la production d'énergies renouvelables en structurant des filières locales pourvoyeuses d'emploi de proximité

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser les élus, les professionnels et le grand public sur les différents enjeux autour de la filière forêt-bois et des espaces forestiers tout en valorisant les différentes fonctions écosystémiques de la forêt ➤ Raisonner l'utilisation de l'eau en agriculture et identifier le potentiel de réduction des consommations énergétiques et de production d'énergie verte du réseau d'irrigation ➤ Engager le territoire de l'Ouest Lyonnais vers une mutation énergétique ➤ Impulser une dynamique sur la rénovation énergétique des bâtiments à l'échelle de l'Ouest Lyonnais.
Effets attendus (« on a réussi si »)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en pratique d'une gestion durable et collective de la forêt sur l'Ouest Lyonnais permettant d'approvisionner la filière forêt/bois ; ▪ Structuration, montée en compétence et synergie des acteurs de la filière forêt/bois pour répondre à la demande de la filière bois-énergie et écoconstruction ; ▪ Réduction de la dépendance et de la consommation énergétique du territoire aux énergies fossiles ; ▪ Augmentation de la production d'énergie renouvelable sur l'Ouest Lyonnais de 29% en 2020 ; ▪ Développement d'emplois locaux dans des filières de production d'énergie renouvelable.
Descriptif des actions	<p>1) Organiser et professionnaliser une gestion durable de la ressource en bois</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Animations afin de regrouper les propriétaires et mettre en œuvre une gestion durable de la ressource, d'accompagner l'émergence et la structuration d'une filière bois locale et de sensibiliser sur la mise en valeur de l'espace forestier ▪ Création raisonnée de dessertes et de pistes forestières ▪ Acquisition de matériel (<i>broyeur à bois, scierie mobile...</i>) ▪ Déploiement d'équipements structurants (<i>places de dépôt, plateformes de bois-énergie...</i>), en lien avec les aménagements d'accueil du public, pour l'exploitation et la valorisation du bois ▪ Accompagnement au changement de pratiques (<i>irrégularisation, mise en place de parcelles-test...</i>) ▪ Communication, sensibilisation et formation auprès des élus, des professionnels et du grand public <p>2) Développer une filière bois locale</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation pour favoriser une dynamique collective des acteurs de la filière bois et l'émergence de collaborations (en lien avec les actions conduite sur l'éco-construction et l'éco-rénovation) ▪ Réflexion sur l'identification de débouchés en bois d'œuvre pour la filière bois locale et les outils structurants à mettre en place pour valoriser le produit ▪ Accompagner le développement d'une filière bois énergie de proximité ▪ Sensibilisation des collectivités, des acteurs économiques et des particuliers à l'utilisation de bois local notamment dans la construction.

	<p>3) Accompagner la transition énergétique sur l'Ouest Lyonnais</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes de potentiel et d'opportunité sur le développement d'énergies renouvelables à l'échelle de l'Ouest Lyonnais, ▪ Animation et sensibilisation pour mettre en place des filières structurées de productions d'énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergies ▪ Investissements liés au développement d'installations de production d'énergies renouvelables (<i>unités de méthanisation, photovoltaïque...</i>) pour les entreprises, agriculteurs ou collectivités, ▪ Accompagner des opérations exemplaires de collectifs citoyens visant à faire émerger des unités de production d'énergie renouvelable (<i>appel à projet</i>), ▪ Définition d'une stratégie et de perspectives sur la gestion de l'aménagement hydraulique des plateaux de Millery-Mornant déclinant notamment un plan d'économies d'énergies et une étude de potentiel pour la production d'énergie vertes (micro-turbinage), ▪ Mettre en place ou s'intégrer dans la plateforme de réhabilitation énergétique de l'habitat privé en lien avec les Monts pour soutenir l'activité et lancer une dynamique vertueuse sur le territoire (<i>appel à projet pour des opérations de rénovation énergétique d'habitations de particuliers labellisées HPF rénovation</i>). 				
Bénéficiaires	Porteurs de projets collectifs ou individuels, publics ou privés s'inscrivant dans cette démarche				
Dépenses éligibles	Dépenses matérielles et immatérielles, animations, études, investissements.				
Critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Degré de cohérence des projets avec les objectifs LEADER affichés ▪ Capacité des projets à entraîner le changement sur le territoire notamment avec le développement de nouvelles filières ▪ Cohérence avec les objectifs du PCET ▪ Impacts Développement Durable (économie, environnement, social, gouvernance et validité) ▪ Capacité à valoriser durablement les ressources naturelles du territoire ▪ Effet levier de l'aide LEADER <p>Des critères techniques par types de projets seront redéfinis en début de programme par le comité de programmation</p>				
Plan de financement					
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées	
		FEADER	Contributions nationales	Participations privées	Autofinancement privé
En €	950 000	500 000 €	325 000		125 000
En %	100%	52,6 %	34,2%		13,1 %
Taux de cofinancement FEADER moyen		Sur la dépense publique : 60,60 %			
Modalités spécifiques de financements : ex : forfait, plafond, planchers...		Des modalités spécifiques de financements seront définies en début de programme par le comité de programmation			
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation		En cours de définition			
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (économie/activités, environnement,		Pilier économie / activités Pilier environnement Pilier social			

social, gouvernance, validité)	Gouvernance Validité
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	Le PDR étant en cours de validation, les lignes de partages précises seront déterminées lors du conventionnement.
Cofinancements mobilisables	PSADER (sur le volet agricole et forestier) - RRA CDDRA (sur le volet éco-construction et PCET) - RRA Département du Rhône (PENAP et sur le volet forestier, voire enveloppe LEADER) Etat (Agence de l'eau) Collectivités locales (communes, CC ou syndicat)
Références	
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	<p>Références aux objectifs thématiques du Cadre Stratégique Commun (CSC) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développement technologique et l'innovation 2. Economie faible en carbone 3. Adaptation aux changements climatiques et prévention des risques 4. Protection de l'environnement et utilisation rationnelle des ressources <p>Références aux priorités FEADER</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Compétitivité de tous types d'agriculture et viabilité des exploitations 2. Restauration, préservation et amélioration de l'écosystème 3. Efficacité des ressources et transition vers une économie faible en carbone

FICHE-ACTION 3 : Favoriser le développement de l'économie de proximité en soutenant trois secteurs émergents

<p>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</p>	<p>Le caractère périurbain de l'Ouest Lyonnais est assez significatif de son économie avec quelques groupes importants (Boiron, FRESNIUS, ...), des PME positionnées sur des secteurs traditionnels, une activité artisanale dynamique profitant du marché lyonnais, un commerce de proximité présent dans les centres-bourgs, et des actifs résidants travaillant majoritairement sur l'agglomération lyonnaise. Cette économie présente une certaine capacité de résilience face à la crise, mais les évolutions sociétales de plus en plus rapides et la concurrence à l'échelle internationale poussent les acteurs du territoire à s'interroger sur le modèle économique à mettre en place et sur la valorisation du potentiel que représente l'économie de proximité.</p> <p>En effet, les analyses IMPL / économie de proximité, mais aussi le diagnostic climat-énergie montrent que l'Ouest Lyonnais dispose d'un fort potentiel qui n'est pas suffisamment valorisé en termes de retombées économiques et de créations d'emplois. Les dépenses touristiques sont très faibles malgré des atouts non-négligeables, les services proposées ne sont pas suffisants par rapport aux revenus captés par le territoire, la transition énergétique représente une opportunité pour l'artisanat local, les entreprises cherchent de plus en plus à rationaliser leurs matières premières et leurs déchets,...</p> <p>Pour accompagner ces mutations et stimuler davantage l'économie de proximité, il semble nécessaire de renforcer certains secteurs d'activités, de chercher à créer des liens plus forts entre développement économique local et population résidente, mais aussi d'encourager la propension à consommer localement.</p> <p>Les membres du GAL Ouest Lyonnais souhaitent que le territoire s'implique pleinement sur ces questions en focalisant sur 3 enjeux forts qui sont aussi 3 leviers identifiés comme prioritaires par les groupes de travail IMPL et PCET. Il s'agit d'accompagner l'essor du tourisme de proximité (sur les bases de l'étude en cours avec les Monts du Lyonnais sur le positionnement stratégique du tourisme) d'assurer la mutation de l'artisanat vers l'éco-construction et l'éco-rénovation (la dynamique est enclenchée mais il est nécessaire de la « booster »), et enfin de s'inscrire progressivement dans une démarche globale d'économie circulaire.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Suite au diagnostic IMPL, équilibrer le profil économique de l'Ouest Lyonnais en renforçant son économie de proximité ➤ Valoriser les potentialités du territoire en focalisant sur 3 secteurs prioritaires ➤ Déclencher le développement du tourisme de proximité en jouant sur la proximité de l'agglomération lyonnaise et la logique « ville + terroir » ➤ Soutenir la mutation des artisans vers l'éco-rénovation et l'éco-construction afin de mettre en place une véritable filière (en lien avec les orientations du Plan Climat Energie Territoriale et les démarches engagées concernant la transition énergétiques et le développement d'une filière-bois) ➤ Faire de l'économie circulaire un processus vertueux tant dans sa

	<p>démarche que dans l'expérimentation de projets</p> <p>➤ Favoriser l'emploi local et l'insertion par l'économie</p>
Effets attendus (« on a réussi si »)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mutation effective des 3 secteurs sur le moyen et long terme ▪ Rééquilibrage sur l'Ouest Lyonnais entre revenus productifs et revenus résidentiels ▪ Progression des revenus liés au tourisme et des d'emplois liés à l'économie de proximité ▪ Mise en œuvre de projets structurants tourisme sans-voiture avec l'agglomération Lyonnaise ▪ Structuration de la filière de l'éco-rénovation avec une progression d'artisans formés ▪ Développement du chiffre d'affaire des entreprises de la filière éco-construction ▪ Développement économique plus durable intégrant davantage l'aspect social ▪ Expérimentation de plusieurs projets liés à l'économie circulaire
Descriptif des actions	<p>1) Faire du tourisme un vecteur de l'économie locale</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur les bases de l'étude de positionnement stratégique conduite avec les Monts du Lyonnais, engager des aménagements concernant la valorisation touristique de pôles touristiques structurants (Aqueducs, Parc de Courzieu,...). Ces pôles structurants sont des lieux attractifs et accessibles permettant de concentrer et de maîtriser l'accueil, puis de diffuser ces publics sur l'ensemble du territoire par la mise en réseau des acteurs touristiques ; ▪ Etudes et investissements pour la mise en œuvre du concept de « tourisme sans voiture » sur les bases de l'étude modes doux conduite en 2013/2014. Il s'agit de développer un projet jouant la carte des modes doux permettant de renforcer l'attractivité touristique et de valoriser les richesses existantes. Cette offre touristique ciblerait les familles lyonnaises, mais aussi les touristes d'autres régions voire une clientèle européenne ; ▪ Soutien aux projets innovants des collectivités et des partenaires privés facilitant la mise en réseau à l'échelle du Lyonnais, mais aussi les projets en lien avec l'agglomération lyonnaise, ou encore le Beaujolais ou la Vallée du Gier et le Pilat ; ▪ Incitation des partenaires privés à créer de nouveaux produits ou des prestations en loisirs /tourisme. Un appel à projets permettra de sélectionner les meilleurs projets s'intégrant dans la stratégie du territoire. Ces porteurs de projets pourront être accompagnés tant dans la faisabilité que dans les investissements ; ▪ Développement de l'offre d'hébergement (hôtellerie, hébergements insolites, gîtes, chambres d'hôtes,...) afin de renforcer les capacités d'accueil sur le territoire ; ▪ Animation des réseaux à l'échelle du Lyonnais touristique (SOL et SIMOLY). <p>2) Structurer une nouvelle filière liée à l'éco-construction et l'éco-rénovation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion de la filière en identifiant les différents acteurs et en développant des outils permettant la rencontre de l'offre et de la demande.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation et accompagnement des entreprises de l'éco-construction et de l'éco-rénovation à se structurer en groupements d'entreprises afin d'améliorer leurs réponses commerciales ▪ Lancement de chantiers écoles permettant notamment de former des professionnels, de réaliser des opérations exemplaires, de sensibiliser les professionnels et le grand public. ▪ Accompagnement des professionnels pour répondre aux commandes publiques. Cela passe par la formation des entreprises pour répondre aux appels d'offres des collectivités, mais parallèlement, à la sensibilisation des collectivités à l'élaboration de cahier des charges prenant en compte l'écoconstruction ou l'éco-rénovation. ▪ Développement d'actions de formation des professionnels ▪ Incitation à une meilleure gestion des ressources humaines et au renforcement des compétences Animation de cette filière en coordonnant les différentes actions <p>3) Initier des démarches expérimentales en matière d'économie circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes des gisements et des potentiels existants ; ▪ Sensibiliser les acteurs économiques et notamment les entreprises et les acteurs de l'économie sociale et solidaires ; ▪ Animation d'un réseau d'acteurs en approfondissant le volet insertion ; ▪ Investissements sur des projets expérimentaux de types réseaux de collecte, la création de recycleries, projets expérimentaux inter-entreprises... 				
Bénéficiaires	Tous les porteurs de projets collectifs ou individuels, publics ou privés s'inscrivant dans cette démarche				
Dépenses éligibles	Dépenses matérielles et immatérielles, animations, études, investissements.				
Critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Degré de cohérence des projets avec les objectifs LEADER affichés ▪ Capacité des projets à entraîner le changement sur le territoire notamment sur les 3 secteurs ciblés ▪ Impacts Développement Durable (économie, environnement, social, gouvernance et validité) ▪ Capacité à recréer du lien entre développement économique local et population résidente ▪ Effet levier de l'aide LEADER <p>Des critères techniques par types de projets seront redéfinis en début de programme par le comité de programmation</p>				
Plan de financement					
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées	
		FEADER	Contributions nationales	Participations privées	Autofinancement privé
En €	855 000	400 000 €	343 000		112 000
En %	100 %	46,5%	40 %		13,5 %
Taux de cofinancement FEADER moyen		Sur la dépense publique : 53,8 %			
Modalités spécifiques de financements : ex : forfait, plafond, planchers...		Des modalités spécifiques de financements seront définies en début de programme par le comité de programmation			
Questions évaluatives et		En cours de définition			

indicateurs de réalisation	
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	Pilier économie / activités Pilier environnement Pilier social Gouvernance Validité
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	Le PDR étant en cours de validation, les lignes de partages précises seront déterminées lors du conventionnement.
Cofinancements mobilisables	CDDRA (sur touristiques, éco-rénovation et éco-construction, économie de proximité) Région (Lignes de droit commun) Conseil général (Ligne de droit commun, enveloppe LEADER) Collectivités territoriales 5 communautés de communes, SOL,...)
Références	
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	<p>Références aux objectifs thématiques du Cadre Stratégique Commun (CSC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Développement technologique et l'innovation → Adaptation aux changements climatiques et prévention des risques → Transport durable → Efficacité de l'administration publique <p>Références aux priorités FEADER</p> <ul style="list-style-type: none"> → Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation → Efficacité des ressources et transition vers une économie faible en carbone → Inclusion sociale, réduction de la pauvreté et développement économique

FICHE-ACTION 4 : Renforcer l'attractivité et l'image de l'Ouest Lyonnais en valorisant les dynamiques territoriales

<p>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</p>	<p>Dans un paysage institutionnel mouvant et une économie incertaine, il est important que l'Ouest Lyonnais anticipe les grandes évolutions de société et affirme son positionnement.</p> <p>Pour cela, le territoire doit créer les conditions de son attractivité et accompagner les dynamiques en mobilisant les principaux acteurs du territoire et la population. Cette valorisation de l'identité et ce changement d'image passe par le développement du numérique pour faciliter les interrelations et les nouvelles pratiques de travail, mais aussi par la création d'événements et d'outils marketing ainsi que le soutien au financement participatif local pour stimuler l'appropriation des projets par les habitants.</p> <p>En effet, pour donner du sens à cette nouvelle dynamique et être un territoire attractif, il est nécessaire de s'inscrire pleinement dans l'ère du numérique et d'être réactif face aux profondes mutations qui vont concerner tous les domaines de la société (économie, éducation, administration,...). Au-delà des impacts sur les usages et les organisations, l'image même du territoire va être modifiée, et il est donc nécessaire d'anticiper ces évolutions à venir, qui sont aussi garantes de l'attractivité de demain.</p> <p>Face à ces évolutions, il est indispensable d'accompagner ce mouvement en cultivant le « sentiment d'appartenance » auprès des habitants et des différents acteurs institutionnels et économiques. Ceux-ci doivent s'approprier leur territoire au travers des événements, des projets identifiants ou des mises en réseau...</p> <p>Dans cette logique, la construction d'une nouvelle image passe aussi par la manière de développer les projets, en travaillant sur des modes de financement plus participatifs, plus impliquant et plus communiquant.</p> <p>Dans ces différents domaines, les efforts à accomplir sont importants et déterminants pour que le territoire affirme son identité et attractivité.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Montrer la nouvelle dynamique du territoire établie sur un mode de « développement périurbain dynamique et identifié » et assumer cette ambition ➤ S'inscrire dans l'ère du numérique et proposer une offre répondant à la mobilité des actifs, des travailleurs indépendants, de chefs d'entreprises,... ➤ Répondre à une attente environnementale et réduire les déplacements avec l'agglomération lyonnaise ➤ Affirmer une véritable identité de territoire et la décliner au travers des outils de promotion ➤ Des équipements liés au numérique s'installant sur le territoire et utilisés par les actifs et les acteurs économiques ➤ Faire que les élus, les différents acteurs et les habitants

	<p>deviennent les ambassadeurs du territoire et soutenir le travail en réseau d'acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire progresser les acteurs en ingénierie financière et rechercher de nouveaux modes de financements ➤ Trouver de nouvelles ressources financières pour poursuivre des projets de développement
<p>Effets attendus (« on a réussi si »)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Progression du sentiment d'appartenance parmi les acteurs et la population ▪ Reconnaissance du territoire par les partenaires extérieurs ▪ Progression de l'utilisation des outils numériques par les différents organismes et par la population ▪ Développement d'espaces de co-working sur le territoire ▪ Progression du nombre d'événements valorisant l'identité du territoire ▪ Mise en place d'une charte signalétique de territoire ▪ Mise en place de projets grâce au financement participatif ▪ Création d'un fond d'innovation local
<p>Descriptif des actions</p>	<p>1) Développer l'usage du numérique pour faire évoluer les pratiques et l'image du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse approfondie des besoins en très Haut Débit afin de dégager une stratégie à l'échelle de l'Ouest Lyonnais, tout en veillant à une articulation interne avec les communautés de communes, les acteurs privés, mais aussi avec les territoires voisins, et définir les types infrastructures à mettre en place, mais aussi les services à développer ; ▪ Sensibilisation et formations des différents acteurs du territoire à l'utilisation du numérique afin d'anticiper et de s'adapter aux profondes mutations à venir (entrepreneuriat, emploi, nouvelles filières, le commerce, l'agriculture avec des circuits courts, tourisme...) ▪ Expérimentation de projets innovants concernant le e-commerce, le e-service, l'artisanat numérique,... ▪ Etude de faisabilité et investissements sur des lieux stratégiques et moteurs d'innovation permettant de valoriser des nouvelles pratiques de travail : créer 3 à 4 tiers lieux de type co-working, voire fab-lab. Ces équipements pourraient être mis en réseau à l'échelle de l'Ouest Lyonnais, mais aussi s'intégrer au réseau existant sur l'agglomération lyonnaise (réseau de type la Cordée). <p>2) Encourager les initiatives et se doter d'outils permettant d'affirmer l'identité et le sentiment d'appartenance,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation des principaux acteurs du territoire (commerçants, artisans des métiers de bouches, métiers d'art, bars-restaurants, prestataires touristiques,...) à être les 1^{ers} ambassadeurs du territoire et à évoluer dans leurs pratiques... Dans un second temps, l'initiative peut s'étendre aux habitants volontaires ; ▪ Développement d'outils de communication et soutien à des manifestations d'envergure en favorisant les synergies entre les acteurs et entre habitants (événements, forums,...) ; ▪ Développement d'une offre adaptée de produits et

	<p>services en lien avec les événements organisés sur le territoire ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une charte signalétique (tourisme, commerce, Marque collective,...) ; ▪ Animation et mise en réseau des acteurs avec la Marque collective et le lyonnais touristique. <p>3) Favoriser l'essor du financement participatif, vecteur d'image et d'une nouvelle dynamique,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien au développement du « financement participatif de proximité » permettant au grand public de financer une idée ou un projet local qui séduit ; ▪ Création d'un fonds d'investissement de proximité ou d'un dispositif d'aide à l'innovation et au développement pour créer un effet levier sur certaines activités ou certains projets ; ▪ Appels à projets pour faire émerger les « projets dormants » Soutien à la mise en œuvre de ces outils pour les 1^{ers} projets exemplaires ; ▪ Promotion et sensibilisation à ces outils. 				
Bénéficiaires	Tous les porteurs de projets collectifs ou individuels, publics ou privés s'inscrivant dans cette démarche				
Dépenses éligibles	Dépenses matérielles et immatérielles, animations, études, investissements.				
Critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Degré de cohérence des projets avec les objectifs affichés ▪ Capacité des projets à rendre le territoire attractif ▪ Impacts Développement Durable (économie, environnement, social, gouvernance et validité) ▪ Capacité à développer l'outil numérique tant dans les réseaux que dans les pratiques ▪ Capacité à mettre en place des espaces de co-working et assurer un fonctionnement en réseau ▪ Capacité à mobiliser de manière innovante ▪ Qualité de l'ingénierie financière ▪ Effet levier de l'aide LEADER <p>Des critères techniques par types de projets seront redéfinis en début de programme par le comité de programmation.</p>				
Plan de financement					
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées	
		FEADER	Contributions nationales	Participations privées	Autofinancement privé
En €	650 000	330 000	218 000	15 000	87500
En %	100 %	51 %	34 %	1%	14%
Taux de cofinancement FEADER moyen		Sur la dépense publique : 60,22 %			
Modalités spécifiques de financements : ex : forfait, plafond, planchers...		Des modalités spécifiques de financements seront définies en début de programme par le comité de programmation			
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation		En cours de définition			
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)		Pilier économie / activités Pilier environnement Pilier social Gouvernance			

	Validité
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	Le PDR étant en cours de validation, les lignes de partages précises seront déterminées lors du conventionnement.
Cofinancements mobilisables	CDDRA (sur le numérique, les tiers lieux, e-commerce, projets touristiques) CDDRA (sur le volet innovation) - RRA Département du Rhône (Ligne de droit commun, enveloppe LEADER) Collectivités locales (communes, CC ou syndicat)
Références	
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	<p>Références aux objectifs thématiques du Cadre Stratégique Commun (CSC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Développement technologique et l'innovation → Adaptation aux changements climatiques et prévention des risques → Transport durable → Efficacité de l'administration publique <p>Références aux priorités FEADER</p> <ul style="list-style-type: none"> → Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation → Efficacité des ressources et transition vers une économie faible en carbone → Inclusion sociale, réduction de la pauvreté et développement économique

FICHE-ACTION 5 : Développer la coopération européenne pour échanger sur les nouvelles pratiques

<p>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</p>	<p>Même si le territoire n'a pas d'historique en termes de coopération LEADER, les collectivités et certaines structures de l'Ouest Lyonnais ont une longue tradition de coopération au travers des jumelages ou des partenariats avec des collectivités d'Allemagne, d'Italie et du Royaume-Uni notamment. Le conseil général du Rhône a un partenariat important avec la Roumanie pour soutenir le développement de l'agriculture et fréquemment des délégations visitent le territoire. Les Maisons Familiales Rurales du territoire ont des partenariats avec la Finlande et l'Espagne.</p> <p>Dans cette perspective, les élus et acteurs de l'Ouest lyonnais estiment que le projet de coopération est un atout pour le territoire. C'est l'opportunité de changer de regard en construisant un partenariat et un projet avec des acteurs européens. Cette perspective de coopération s'inscrit à une période charnière pour l'Ouest Lyonnais, avec l'ambition d'accompagner les mutations et de s'inscrire dans une ère nouvelle pour son développement.</p> <p>Il est important de souligner que la coopération LEADER devra aller plus loin que la mise en réseau ou le jumelage. Elle consistera pour le Groupe d'Action Local à entreprendre un projet conjoint, partagé avec un, ou plusieurs autres territoires LEADER. Pour l'instant, les territoires de coopération restent à définir tout comme les thématiques. En effet, les perspectives de coopération peuvent porter sur différents enjeux majeurs de l'Ouest Lyonnais : l'identité territoriale, l'articulation urbain/rural, l'agriculture périurbaine, l'identité et la mise en valeur des productions avec une marque de territoire, la valorisation des aqueducs ou de certaines spécificités comme la marionnette, ou encore le développement d'une économie de proximité en s'appuyant sur le commerce ou la culture,...</p> <p>Dans cette perspective, un groupe de travail coopération se mettra en place pour définir plus précisément les objectifs et structurer ce partenariat. Il sera sans doute possible de s'appuyer sur les conseils et le rôle de facilitateur de Cap Rural.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mobiliser les élus et acteurs du territoire autour d'un groupe de travail coopération ➤ Partager des expériences et coopérer avec d'autres territoires européens ou nationaux ➤ S'ouvrir à de nouvelles pratiques et de nouvelles cultures ➤ Identifier et valoriser un potentiel de développement avec un partenaire extérieur en conduisant une action commune ➤ Initier un projet commun en lien avec la stratégie du territoire ➤ Valoriser une expérience européenne et faire connaître les engagements de l'Union européenne auprès des citoyens

Effets attendus (« on a réussi si »)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concrétisation d'un véritable partenariat et d'un échange d'expérience significatif se traduisant par un projet commun ▪ Apport d'une valeur ajoutée notamment dans les pratiques sur le territoire ▪ Elargissement de la vision du développement pour les acteurs locaux ▪ Connaissance plus affirmée des procédures européennes 				
Descriptif des actions	<p>1) Mettre en place un groupe de réflexion sur le projet coopération et former ses membres</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un groupe de travail ▪ Définir le type de partenariat souhaité en s'appuyant sur les réseaux régionaux et les partenariats existants sur le territoire ▪ Formation du groupe pour une meilleure compréhension et une plus grande efficacité <p>2) Animer pour mettre en œuvre le partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réflexion pour tester un ou des projets de coopération sur le modèle « passer de l'idée au projet », c'est-à-dire amorcer un travail de pré-partenariat avant de s'engager ▪ Etude de faisabilité, frais de consultants, et frais divers liés au partenariat ▪ Investissements sur un projet commun ▪ Prise en compte des différentes dépenses : transport, logement, frais interprétariat,... <p>3) Organiser le transfert d'expériences, les conférences et éditer les publications</p>				
Bénéficiaires	Collectivités, syndicats et tous les acteurs publics et privés impliqués dans la démarche LEADER				
Dépenses éligibles	Les dépenses liées à l'action de coopération, au fonctionnement et à la mise en œuvre du projet commun				
Critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Degré de cohérence des projets avec les objectifs LEADER affichés 				
Plan de financement					
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées	
		FEADER	Contributions nationales	Participations privées	Autofinancement privé
En €	87 500	70 000	17 500		
En %	100 %	80 %	20 %		
Taux de cofinancement FEADER moyen		Sur la dépense publique : 80 % Sur le coût total : 80 %			
Modalités spécifiques de financements : ex : forfait, plafond, planchers...		Des modalités spécifiques de financements seront définies en début de programme par le comité de programmation			
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation		En cours de définition			

Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	Axe social : connaissance d'autres cultures et d'autres démarches sur des problématiques proches Axe gouvernance : renforcement d'autres pratiques
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	Le PDR étant en cours de validation, les lignes de partages précises seront déterminées lors du conventionnement.
Cofinancements mobilisables	Collectivités locales
Références	
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	<p>Références aux objectifs thématiques du Cadre Stratégique Commun (CSC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → <i>Education, compétences et formation</i> → <i>Efficacité de l'administration publique</i> <p>Références aux priorités FEADER</p> <ul style="list-style-type: none"> → <i>Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation</i>

FICHE-ACTION 6 : Animer, suivre, évaluer et communiquer pour assurer la mise en œuvre du programme LEADER

<p>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</p>	<p>Pour atteindre les objectifs fixés dans le programme LEADER, il est indispensable de mettre en place une organisation relative à l'animation, le pilotage, la gestion, la communication et l'évaluation.</p> <p>Afin d'assurer une cohérence avec le projet de territoire Ouest Lyonnais et les autres procédures du programme, le pilotage et l'animation des procédures régionales et départementales (CDDRA/PSADER-PENAP) et LEADER seront intégrées et menées conjointement.</p> <p>En effet, les membres du GAL ont le souhait de donner une lisibilité globale afin de faciliter l'appropriation du programme par les différents acteurs et notamment les acteurs privé (cf axe gouvernance).</p> <p>L'expérience de l'animation et de la gestion des procédures CDDRA/PSADER-PENAP, a permis de mettre en place une organisation efficace de la détection à la validation en passant par le suivi des projets. La procédure LEADER va demander d'être encore plus performant et d'être encore plus proactif vis-à-vis des partenaires privés.</p> <p>C'est dans cette perspective que l'équipe sera renforcée avec un gestionnaire-instructeur qui collaborera étroitement avec le coordonnateur-LEADER et les animateurs thématiques. Ce gestionnaire-instructeur compétent sur les démarches LEADER sera recruté pour faciliter la gestion administrative et juridique du programme, mais aussi pour accompagner les porteurs de projets publics et privés dans l'élaboration de leurs opérations. Les animateurs thématiques pourront ainsi davantage se consacrer à la détection et à l'émergence de projets .</p> <p>De plus, pour bien appréhender l'impact du programme mais aussi des articulations avec les autres procédures, il semble nécessaire de prévoir une évaluation commune avec le CDDRA et PSADER-PENAP. De la même manière, il est indispensable d'envisager une communication d'ensemble afin de montrer l'effet levier, avec une réelle plus-value au service du projet de territoire et de la Charte de territoire.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Animer la procédure LEADER en restant cohérent avec la stratégie affichée ainsi qu'avec le comité de programmation et le Groupe d'Action Local ➤ Etre en appui du Groupe d'action Local ➤ Etre à l'écoute des porteurs de projets publics ou privés, et les accompagner dans la structuration des projets ➤ Porter le message de l'innovation, du changement et de l'anticipation ➤ Consolider une culture commune intégrant les apports des parties rurales

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Articuler le projet de territoire et le projet de coopération ➤ Valoriser les retombées du programme et la communication 				
Effets attendus (« on a réussi si »)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bonne compréhension du programme LEADER ▪ Bonne articulation entre des procédures au service de la charte de territoire ▪ Implication et mobilisation des acteurs privés dans la gouvernance et le programme d'actions LEADER ▪ Effets positifs de la communication ▪ Prise en compte des impacts d'une évaluation pertinente ▪ Effet levier de LEADER sur les autres procédures notamment avec l'apport de la coopération et d'une implication plus poussée des acteurs privés 				
Descriptif des actions	<p>1) Piloter la démarche LEADER</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination du programme LEADER avec une personne assurant le pilotage des procédures régionales et de LEADER avec l'équivalent de 0,3 etp sur LEADER ▪ Gestion administrative, financière et juridique du programme LEADER (à recruter sur la base d'un 1ETP) et qui pourra intervenir sur la gestion des procédures régionales. Cette personne sera totalement intégrée aux équipes CDDRA/PSADER-LEADER. ▪ Animations thématiques en appui sur les équipes en place : 1 chargée de mission agriculture/ CLD (1 etp), un chargé de mission économie de proximité sur l'équivalent de 0,3 etp et une chargée de mission PCET / Communication 1etp. Cette dernière sera affectée à 30% sur LEADER avec 20% sur la mutation énergétique notamment et 10% sur la communication <p>2) Réaliser des études complémentaires, communiquer et assurer le suivi et la démarche d'évaluation</p>				
Bénéficiaires	Tous les porteurs de projets collectifs ou individuels, publics ou privés s'inscrivant dans cette démarche				
Dépenses éligibles	Dépenses matérielles et immatérielles, animations, études, investissements.				
Critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impacts Développement Durable (économie, environnement, social, gouvernance et validité) ▪ Nombre de réunions ▪ Nombres de projets suivis ▪ Pourcentage de réalisation <p>Des critères techniques par types de projets seront redéfinis en début de programme par le comité de programmation</p>				
Plan de financement					
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées	
		FEADER	Contributions nationales	Participations privées	Autofinancement privé
En €	450 000	300 000	150 000		
En %	100 %	66,7 %	33,7 %		
Taux de cofinancement FEADER moyen		Sur la dépense publique : 66,7 %			

Modalités spécifiques de financements : ex : forfait, plafond, planchers...	Des modalités spécifiques de financements seront définies en début de programme par le comité de programmation
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	En cours de définition
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	Axe social : connaissance d'autres cultures et d'autres démarches sur des problématiques proches Axe gouvernance : renforcement d'autres pratiques
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	Le PDR étant en cours de validation, les lignes de partages précises seront déterminées lors du conventionnement.
Cofinancements mobilisables	CDDRA (gouvernance, PCET) Conseil Général Collectivités territoriales
Références	
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	<p>Références aux objectifs thématiques du Cadre Stratégique Commun (CSC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Développement technologique et l'innovation → Education, compétences et formation → Efficacité de l'administration publique <p>Références aux priorités FEADER</p> <ul style="list-style-type: none"> → Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation

QUATRIEME PARTIE : LA MAQUETTE FINANCIERE

En €

	Coût total	Contributions publiques envisagées	FEADER	Dépense publique totale	Taux de cofinancement FEADER	Taux de subvention maximum	Dépenses privées
		Région (CDDRA, PSADER,...), Dpt (PENAP,...), Etat, Communes et EPCI, autres	LEADER				Participations privées, autofinancements privés
Fiche Action 1 Accompagner le changement en agriculture pour faire face aux enjeux d'avenir	660 000	228 000	300 000	528 000	56,8 %		132 000
Fiche Action 2 Encourager les mutations énergétiques en valorisant les ressources naturelles du territoire	950 000	325 000	500 000	825 000	60,6 %		125 000
Fiche Action 3 Favoriser le développement de l'économie de proximité en soutenant 3 secteurs émergents	923 000	370 000	430 000	800 000	53,8 %		123 000
Fiche Action 4 Renforcer l'attractivité et l'image de l'Ouest Lyonnais en valorisant les dynamiques territoriales	596 000	198 000	300 000	498 000	60,2 %		98 000
Fiche Action 5 Développer la coopération européenne pour échanger sur les nouvelles pratiques	87 500	17 500	70 000	87 500	80 %		
Fiche Action 6 Animer, suivre, évaluer et communiquer pour assurer la mise en œuvre du programme LEADER	450 000	150 000	300 000	450 000	66,7 %		
TOTAL	3 666 500	1 288 500*	1 900 000	3 188 500			478 000

(*)Concernant les contributions publiques envisagées, la répartition à travailler avec les partenaires financiers pourrait être la suivante : 568 500 € (en appui sur les procédures régionales et départementales en cours CDDRA, PSADER et PENAP), 420 000€ par les collectivités locales (c'est-à-dire les communautés de communes, le SOL et autres collectivités) et 300 000 € par le Conseil général sur des lignes LEADER.

CINQUIEME PARTIE : PILOTAGE ET EVALUATION

A - Une ingénierie LEADER intégrée aux autres procédures pour plus d'efficacité et un meilleur accompagnement des partenaires publics et privés

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais est la structure compétente pour la réflexion et la mise en œuvre des démarches de planification et de développement sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, et notamment du programme LEADER.

Comme cela a été évoqué dans la partie sur la gouvernance, le pilotage, l'animation et la gestion des différentes procédures (CDDRA, PSADER, PENAP et LEADER) s'articuleront fortement. Il ne s'agit pas de gérer distinctement des procédures, mais au contraire, de mettre en œuvre un projet cohérent et volontariste, dont les procédures sont des outils au service de ce projet.

Pour le pilotage et la réflexion stratégique, les instances seront intégrées d'une part, avec le COPIL CDDRA/PSADER-PENAP et le comité de programmation LEADER, et d'autre part, et le Groupe d'Actions Locale / Comité stratégique CDDRA/PSADER.

Pour l'organisation des équipes techniques, l'objectif a été d'optimiser les moyens humains existants, tout en s'appuyant sur **une nouvelle compétence en gestion et instruction**. L'expérience de la gestion et de l'animation des procédures permet aujourd'hui d'envisager plus aisément l'organisation possible et les erreurs à éviter. L'équipe actuelle de coordination et d'animation thématiques permettent un accompagnement des porteurs de projets et de faire émerger des projets. Cette vocation pourra s'affirmer, avec un accent tout particulier sur l'accompagnement des porteurs de projets privés, avec le recrutement d'un gestionnaire instructeur. Ce temps dégagé permettra aux animateurs thématiques et au coordonnateur de disposer d'un temps de travail plus important à l'accompagnement et à la détection de projet (cf schéma ci-dessous). Le gestionnaire-instructeur qui sera recruté pourra ainsi « soulager » l'équipe en place et d'apporter une réelle plus-value dans la gestion financière et administrative, une compétence encore peu développée sur l'Ouest Lyonnais.

Au-delà du programme d'actions, la procédure LEADER doit permettre à l'Ouest Lyonnais de structurer une solide équipe allant de la détection au paiement des projets en intégrant les différentes procédures.

Au sein du Syndicat, cette équipe travaillera en étroite articulation avec le Président du GAL, et les missions d'ingénierie se répartiront de la manière suivante :

Un animateur-coordonateur du projet LEADER, en charge de l'élaboration de la candidature et de la mise en œuvre de la stratégie. Son rôle se déclinera de la manière suivante :

- Etre le référent technique et interlocuteur de la Région, des co-financeurs et du GAL pour impulser la stratégie ;
- Animer le GAL et les comités de programmation en étroite relation avec le Président et le gestionnaire ;
- Coordonner le travail des animateurs thématiques et du gestionnaire afin de faciliter l'émergence de projets ;
- Organiser l'ingénierie financière du programme avec les co-financeurs et le gestionnaire ;
- Piloter le programme et la mise en œuvre des actions mais aussi la démarche de suivi et d'évaluation ;
- Accompagner le GAL dans l'élaboration de sa politique de coopération ;
- Etre force de proposition dans l'élaboration de la stratégie de communication pour faire connaître le programme et les résultats ;
- Participer aux activités des réseaux ruraux, régionaux et nationaux.

Une équipe d'animateurs thématiques composée d'une animatrice agriculture/forêt/environnement et CLD, un animateur commerce/artisanat et économie de proximité ainsi qu'une animatrice Plan Climat Energie Territoriale

et communication, qui apporteront leurs expertises thématiques afin de faciliter l'émergence de projets et la concrétisation du programme LEADER. Plus concrètement, les animateurs thématiques travailleront en collaboration avec l'animateur coordonnateur ainsi que le gestionnaire. Dans cette perspective, ils seront en charge des missions suivantes :

- ✎ Animer les comités thématiques et groupes de travail techniques ;
- ✎ Participer à la communication sur le programme LEADER et favoriser l'émergence de projet ;
- ✎ Accompagner les porteurs de projet dans l'élaboration de leur projet ;
- ✎ Participer à la démarche d'évaluation ;
- ✎ Apporter leurs compétences pour l'élaboration de la coopération ;
- ✎ Cibler les actions à valoriser dans le cadre de la communication.

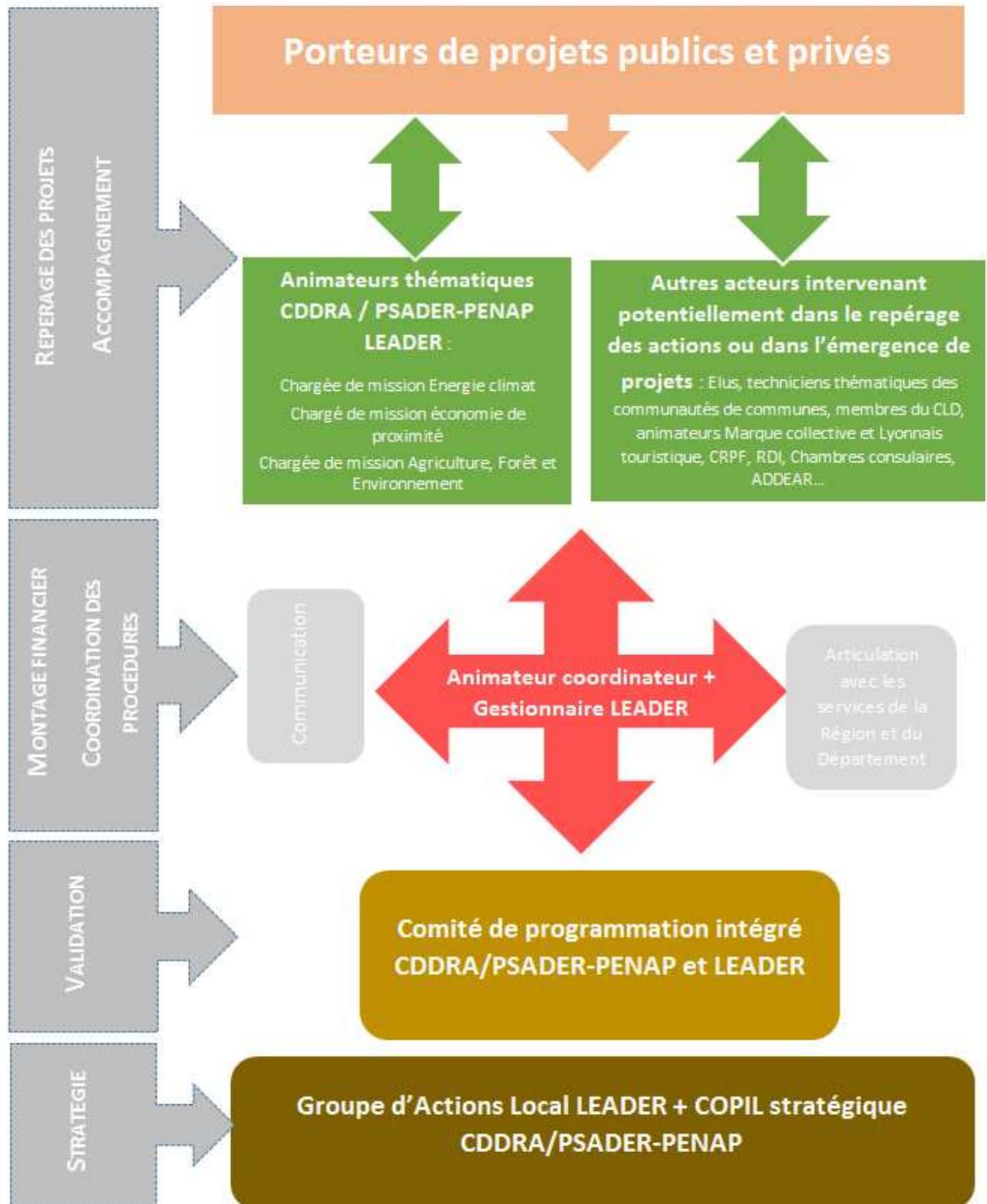
Un gestionnaire du programme LEADER qui aura un rôle de responsable administratif, financier, juridique et réglementaire. Dans le contexte de délégation complète de la procédure, le gestionnaire a une mission déterminante dans le suivi financier du programme et des actions, et notamment :

- ✎ Etre l'interlocuteur de la Région et des co-financeurs sur les plans administratifs, financiers, juridiques et réglementaires ;
- ✎ Participer au GAL et aux comités de programmation ;
- ✎ Assurer le suivi juridique et administratif des dossiers, de l'accompagnement du porteur de projet à la mise en paiement ;
- ✎ Suivre la programmation financière, établir les bilans, répondre aux contrôles et participer au suivi/évaluation du programme ;
- ✎ Participer aux activités des réseaux régionaux, notamment les informations et formations juridiques et réglementaires ;
- ✎ Travailler en étroit partenariat avec le coordonnateur LEADER et le Président du GAL.

...mais aussi la mobilisation de nombreux autres intervenants susceptibles de détecter, voire de stimuler les projets publics ou privés. En effet, l'Ouest Lyonnais est un territoire structuré, où nombreux partenaires œuvrent au projet de territoire. Ces partenaires disposent bien souvent de compétences techniques diversifiées (les 4 communautés de communes, le Lyonnais touristique, la Marque collective, les chambres consulaires, le CRPF, RDI, ADDEAR,...) s'ajoute les nombreux élus impliqués au sein du syndicat de l'Ouest Lyonnais, des communautés de communes ou encore les 46 communes. Egalement, les membres du Conseil Local de Développement peuvent impulser des projets et diffuser l'information ou expliquer directement le projet de territoire. Ces nombreux « capteurs » ou « détecteurs » constituent une force réelle complémentaire de l'équipe d'animation LEADER. Il convient donc de « cultiver ce terreau » par une communication claire et une mobilisation régulière au sein des différentes instances de travail (GAL, COPIL, commissions thématiques, groupes de travail,...).

Le schéma ci-dessous synthèse l'organisation projetée de la détection à la validation et au suivi des projets.

Schéma de gouvernance et de mobilisation des acteurs publics et privés



B - Une méthodologie de suivi /évaluation en cours d'élaboration avec le conseil local de développement

Un dispositif de suivi-évaluation des procédures est actuellement en cours de réflexion avec le Conseil local de développement de l'Ouest Lyonnais. Il sera nécessaire d'intégrer la stratégie et le programme LEADER dans cette réflexion afin de s'engager dans une démarche apprenante vis-vis du GAL et du comité de programmation.

Cette démarche d'évaluation doit permettre d'enclencher un processus pour connaître les états d'avancement et la réalisation concrète des actions, mesurer les résultats et comprendre les effets produits sur le territoire mais aussi débattre, réorienter et décider. L'outil à construire doit permettre aux acteurs publics et privés décideurs de mieux agir et de faire évoluer positivement le projet de territoire.

Pour cela, l'évaluation doit s'appuyer sur certains principes : avoir une vision globale et plurielle, conduire la démarche de manière impartiale, être élaborée rigoureusement sur les bases d'une méthodologie définie préalablement, s'inscrire dans une dynamique de transparence, prendre en compte l'évaluation comme l'opportunité d'une aide à la décision, et initier un travail collégial et participatif.

Les premiers éléments de travail du Conseil Local de Développement dégagent plusieurs critères : Quel bilan des procédures et des actions ? Quelle efficacité ? Quelle cohérence interne ? Quelle cohérence externe ? Quelle pertinence ? Quelle efficience ?

	Questions évaluatives à approfondir
Quel bilan des procédures et des actions ?	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les échéances et délais de réalisation prévus ont-ils été respectés lors de la mise en œuvre des actions ? ➤ Quels sont les effets d'une action sur le développement du territoire ? (Exemple création d'un équipement de loisirs sur le territoire : nombre de personnes fréquentant le site, nombre de jours d'ouverture par an,...) ➤ Comment se sont réparties les réalisations par territoire et par thématique ? L'équilibre géographique des actions a-t-il été respecté ?
Quelle efficacité des actions ?	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'action des procédures de développement (CDDRA, PSADER, PENAP et LEADER) a-t-elle permis de développer le partenariat publics/privés ? ➤ Quels sont les effets des actions structurantes sur le territoire ? ➤ Ces actions ont-elles permis de construire une identité du territoire ? Ont-elles des impacts sur la richesse du territoire et sur l'économie de proximité ? ➤ Le programme d'actions favorise-t-il le développement d'outils collectifs structurants sur l'Ouest Lyonnais ?
Quelle cohérence interne ?	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'organisation mise en place est-elle efficace (structure de gestion, pilotage, ressources humaines...) ? ➤ Quelle est la valeur ajoutée des procédures sur le Syndicat de l'Ouest Lyonnais et les Communautés de Communes ? ➤ La stratégie des procédures de développement a-t-elle été réellement co-construite entre acteurs publics et privés ? ➤ Les procédures de développement ont-elles saupoudré des actions ponctuelles sur le territoire ou ont-elles permis de générer des effets pérennes ?
Quelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les actions des procédures de développement sont-elles cohérentes avec les

cohérence externe ?	objectifs du SCoT et ceux des autres politiques en cours sur le territoire ? ↳ Comment assurer cette cohérence entre planification et développement ?
Quelle pertinence ?	↳ La stratégie mise en place est-elle toujours d'actualité ? Est-il toujours pertinent d'aller dans ce sens-là à l'avenir ? Doit-on la réactualiser ?
Quelle efficacité ?	↳ Les moyens mis en œuvre (animation, financement,...) sont-ils adaptés ? L'organisation mise en place est-elle dispendieuse ou au contraire économe ?

S'ajouteront plus spécifiquement avec le programme LEADER les notions :

- ↳ **d'innovation** : est-ce que le programme LEADER a permis de continuer d'innover dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie, mais aussi dans la conception, l'instruction et le choix des projets, ou encore sur l'animation et la gouvernance ?
 Le programme LEADER a-t-il des spécificités en matière d'innovation par rapport aux autres procédures contractuelles du territoire ?
- ↳ **de transférabilité et de coopération** : est-ce que le territoire s'est engagé, d'une part, dans un processus de capitalisation et de diffusion des projets exemplaires réalisés et, d'autre part, est-ce que le ou les projets de coopération sont bénéfiques pour le territoire ?
- ↳ **de partenariat public/privé** : les modalités de fonctionnement du programme permettent-elles une réelle implication et participation des acteurs privés ? Ce partenariat a-t-il des effets positifs sur la dynamique du territoire, sur les projets, sur la mise en réseau,...

Sur ces bases énoncées, le dispositif d'évaluation va se structurer et se mettre en place. Le GAL et le comité de programmation LEADER seront pleinement associés à cette démarche.

C - Une politique de communication qui se construit progressivement

La définition d'une stratégie de communication portée par le GAL et le Syndicat de l'Ouest Lyonnais est un des moyens pour mettre en œuvre le projet de territoire et atteindre les objectifs fixés par le programme LEADER : donner du sens au projet, rendre concrète l'action de l'Europe sur l'Ouest Lyonnais tout en créant du lien entre tous les acteurs du territoire (habitants, porteurs de projet, élus, acteurs économiques et institutionnels...).

Au-delà du GAL et du comité de programmation, la communication sur le projet LEADER et le programme d'actions se fera à partir des canaux de communication du Syndicat de l'Ouest Lyonnais existants ou à construire. Il est à noter qu'une chargée de communication à mi-temps a été recrutée et sera en poste courant novembre 2014 : cela permettra de structurer et de professionnaliser la communication.

Les procédures de développement et notamment LEADER pourront être valorisées, facilitant ainsi l'implication des acteurs privés et de la société civile.

Cette communication, qui reste à construire, passera par :

- ↳ Le site internet de l'Ouest Lyonnais qui permet une information sur l'ensemble des actions du Syndicat et notamment sur les procédures de développement ;
- ↳ Les relations presse : dossiers de presse et communiqués de presse réguliers sur les projets ;
- ↳ Des plaquettes de présentation des démarches ;
- ↳ Les newsletters diffusées par l'intermédiaire du site ;
- ↳ Les blogs existants ;
- ↳ Les événements rassemblant des acteurs du territoire ;
- ↳ ...

De plus, l'équipe d'animation sera vigilante sur la communication des porteurs de projets concernant le financement de l'Europe via le programme LEADER.

La capitalisation et la diffusion d'expériences pourront être conduites tant à l'échelon du territoire de l'Ouest Lyonnais qu'à l'échelle régionale, nationale ou européenne dans le cadre du réseau rural.

La coopération constituera également une réelle opportunité pour communiquer sur la démarche LEADER et le projet de territoire de l'Ouest Lyonnais.

La déclinaison de cette stratégie de communication sera une manière de valoriser les actions, mais aussi d'accompagner les mutations du territoire qui sont au cœur du programme LEADER.

ANNEXES

- ↘ **Annexe 1** - Carte du territoire
- ↘ **Annexe 2** - Liste des communes avec les références démographiques
- ↘ **Annexe 3** - Spécificité du territoire dans son lien urbain-rural
- ↘ **Annexe 4** - Délibération du Syndicat de l'Ouest Lyonnais porteur de la démarche LEADER du 18 mars 2015
- ↘ **Annexe 5** - Compte rendu du Comité de pilotage CDDRA/PSADER-PENAP du 8 Octobre 2014 et du 4 mars 2015 (volet LEADER)
- ↘ **Annexe 6** - Synthèse de l'étude IMPL pour l'Ouest Lyonnais
- ↘ **Annexe 7** - Rencontre du GAL Ouest Lyonnais pour la candidature – 29 Octobre 2014 et 6 mai 2015
- ↘ **Annexe 8** - Résumé de la candidature LEADER du territoire de l'Ouest Lyonnais

ANNEXE 1

L'OUEST LYONNAIS : UN SYNDICAT ORGANISE AUTOUR DE 4 COMMUNAUTES DE COMMUNES, COMPOSE DE 46 COMMUNES



ANNEXE 2

LISTE DES COMMUNES AVEC LES REFERENCES DEMOGRAPHIQUES

	Recensement population SOL en date de décision de financement	Population légale 2011 (résultat au 1 ^{er} janvier 2014)	Code INSEE	Unité urbaine de Lyon en 2010
1	L'Arbresle	6 032	69010	
2	Brignais	11 377	69027	oui banlieue
3	Chaponost	7 971	69043	oui banlieue
4	Brindas	5 585	69028	oui banlieue
5	Vaugneray	5 174	69255	oui banlieue
6	Grézieu-la-Varenne	5 122	69094	oui banlieue
7	Eveux	1 187	69083	
8	Fleurieux sur l'Arbresle	2 335	69086	
9	Lentilly	5 344	69112	oui banlieue
10	Saint-Germain Nuelles	2 021	69208	
11	Sain-Bel	2 249	69171	
12	Savigny	1 931	69175	
13	Mornant	5 503	69141	
14	Soucieu-en-Jarrest	3 912	69176	oui banlieue
15	Millery	3 647	69133	oui banlieue
16	Vourles	3 115	69268	oui banlieue
17	Messimy	3 346	69131	oui banlieue
18	Pollionnay	2 096	69154	
19	Sainte Consorce	1 860	69190	oui banlieue
20	Thurins	2 930	69249	oui banlieue
21	Bessenay	2 255	69021	
22	Bully	2 075	69032	
23	Dommartin	2 704	69076	oui banlieue
24	Saint Pierre la Palud	2 572	69231	
25	Sourcieux les Mines	1 937	69177	
26	Orliénas	2 280	69148	oui banlieue
27	Saint Laurent d'Agnay	2 116	69219	
28	Saint Maurice sur Dargoire	2 162	69228	
29	Taluyers	2 150	69241	oui banlieue
30	Montagny	2 588	69136	oui banlieue
31	Yzeron	1 029	69269	
32	Bibost	515	69022	
33	Chevinay	528	69057	
34	Courzieu	1 139	69067	
35	Saint Julien sur Bibost	545	69216	
36	Sarcey	917	69173	
37	Chassagny	1 256	69048	oui banlieue
38	Chaussan	966	69051	
39	Riverie	291	69166	
40	Rontalon	1 164	69170	

41	Saint Andéol le Château	1 609	69179	
42	Saint André la Côte	281	69180	
43	Sainte-Catherine	921	69184	
44	Saint Didier sous Riverie	1 178	69195	
45	Saint Jean de Touslas	832	69213	
46	Saint Sorlin	641	69237	
	SOL	119 388		17 communes dans l'unité urbaine de Lyon

	Brignais commune de plus de 10 000 habitants
	Communes de l'unité urbaine de Lyon en 2010

ANNEXE 3

SPECIFICITE DU TERRITOIRE DANS SON LIEN URBAIN-RURAL

(BASE DE TRAVAIL)

Le territoire de l'Ouest Lyonnais est ambitieux dans le domaine agricole. Ainsi en collaboration avec le Département du Rhône, des périmètres PENAP ont été arrêtés, ainsi qu'un programme d'actions cohérent avec le PSADER, signé en 2012 avec la Région Rhône-Alpes. Les enjeux agricoles de l'Ouest Lyonnais sont donc majeurs, surtout sur les communes les plus proches de l'agglomération lyonnaise, où la pression foncière est la plus forte. La fragilité des exploitations agricoles est inversement proportionnelle à la distance avec l'agglomération lyonnaise. C'est pourquoi, une partie des actions agricoles devront logiquement être mises en œuvre sur ces communes périurbaines. Le GAL Ouest Lyonnais ne souhaite donc pas mettre de critères relatifs aux financements des actions agricoles pour les communes situées l'unité urbaine de Lyon.

Pour toutes les autres opérations, le montant cumulé de subvention FEADER que le GAL affectera aux opérations situées dans les communes ci-dessous énumérées ne pourra pas dépasser 30% de l'enveloppe FEADER du GAL. Les opérations se déroulant dans ces communes devront répondre à au moins un critère de la liste suivante :

- Action structurante pour l'ensemble du territoire du GAL Ouest Lyonnais ;
- Valorisation de la fonction d'appui des villes au profit des acteurs et des populations du milieu rural (pôles de santé, relais en matière touristique et culturelle, transport, services...);
- Caractère transférable de l'urbain vers le rural : transfert d'expériences, d'initiatives... ;
- Mutualisation entre le rural et l'urbain (mutualisation de moyens, économies d'échelles, atteinte d'un équilibre économique pour certains services...);
- Prise en compte du développement durable dans les projets au regard des enjeux de péri-urbanisation et de changement climatique qui se jouent dans la relation ville-campagne ;

Le présent règlement ne concerne que les opérations exclusivement localisées dans les communes citées : il ne concerne pas les maîtres d'ouvrage dont le siège social est localisé sur ces communes mais dont l'action se situe sur une autre commune du territoire du GAL. Le GAL veillera également au respect d'une équité territoriale dans les projets qui seront soutenus à l'échelle des communes concernées.

ANNEXE 4

DELIBERATION DU SYNDICAT DE L'OUEST LYONNAIS PORTEUR DE LA DEMARCHE LEADER

Envoyé en préfecture le 03/04/2015
Reçu en préfecture le 03/04/2015
Affiché le 15/04/2015

Syndicat Mixte de l'Ouest Lyonnais
25, chemin du stade
69670 VAUGNERAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 15/2015

L'an deux mil quinze

Le 25 mars à 18h00

Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Daniel MALOSSE, président du Syndicat.

Date de convocation 18 mars 2015

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 18

Présents : Thierry BADEL, Alain BADOIL, Charles-Henri BERNARD, Elisabeth CAILLOZ, Philippe CASILE, Damien COMBET, Christèle CROZIER, Bernard DESCOMBES, Pascal FURNION, Françoise GAUQUELIN, Gérard GRANGE, Jean-Louis IMBERT, Olivier LAROCHE, Daniel MALOSSE, Florence PERRIN, Mario SCARNA, Bernard SERVANIN, Pierre-Jean ZANNETTACCI

OBJET :

Appel à manifestations
d'intérêt LEADER

Candidature du
territoire de l'Ouest
Lyonnais

VU l'arrêté préfectoral n°2012-335-0012 du 30 novembre 2012 relatif à la création du syndicat mixte issu de la fusion du Syndicat mixte ACCOLADE et du syndicat mixte de l'Ouest Lyonnais ;

VU la délibération n° 36/2014 du comité syndical du Syndicat de l'Ouest Lyonnais en date du 29 octobre 2014 portant sur la candidature du territoire de l'Ouest Lyonnais au programme LEADER ;

CONSIDERANT la candidature du territoire de l'Ouest Lyonnais à l'appel à manifestations d'intérêt LEADER porté par la Région Rhône-Alpes ;

VU le courrier du directeur général adjoint de la Région Rhône-Alpes en date du 17 mars 2015 relatif aux recommandations techniques de la candidature de l'Ouest Lyonnais ;

Le Président expose ce qui suit :

Suite à l'analyse de la candidature du territoire de l'Ouest Lyonnais à l'appel à manifestations d'intérêt LEADER porté par la Région Rhône-Alpes, cette dernière demande que l'Ouest Lyonnais revoie quelques points de sa candidature et ce, pour pouvoir la redéposer avant le 15 mai 2015.

Envoyé en préfecture le 03/04/2015
Reçu en préfecture le 03/04/2015
Affiché le 

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

AUTORISE le Président à apporter les modifications nécessaires à la candidature du territoire de l'Ouest Lyonnais à l'appel à manifestations d'intérêt LEADER porté par la Région Rhône-Alpes, en fonction des remarques de cette dernière ;

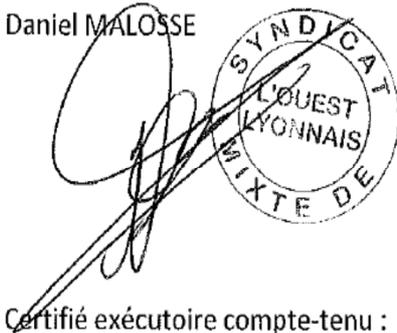
AUTORISE le Président à déposer une candidature modifiée du territoire de l'Ouest Lyonnais.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme.

Le Président

Daniel MALOSSE



Certifié exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en Préfecture le
- de la publication le

ANNEXE 5

COMPTES RENDUS DU COMITE DE PILOTAGE CDDRA/PSADER-PENAP DU 8 OCTOBRE 2014 ET 4 MARS 2015

(VOLET LEADER)

COMITE DE PILOTAGE

Contrats de Développement

CDDRA PSADER-PENAP OUEST LYONNAIS

Date du COPIL : **Mercredi 8 octobre 2014 à 18h**
Lieu : **20 chemin du stade à Vaugneray**
Co-Présidence : **Daniel MALOSSE** (Président SOL et Chef de projet local) et **Sheila MC CARRON**
(chef de projet régionale)

* * *

Personnes présentes

1^{er} collègue (Syndicat de l'Ouest Lyonnais) : Noël ANCIAN, Charles-Henri BERNARD, Bernard DESCOMBES, Olivier LAROCHE, Jean MARTINAGE, Pierre-Jean ZANNETTACCI, Damien COMBET, Rémi FOURMAUX, Jean-Louis IMBERT, Alain BADOIL, Daniel MALOSSE, Bernard SERVANIN.

2^{ème} collègue (Conseil Régional) : Jean-Loup FLEURET

3^{ème} collègue (Conseil Général): Paul DELORME

4^{ème} collègue (chambres consulaires) : Erick DOMINIQUE, M. MORAT

5^{ème} collègue (Conseil local de Développement) : Charlotte MESTRE

Personnes associées / responsables administratifs ou techniques : Clément ALVERGNAT (Région Direction des Politiques Territoriales), Simy FRAIOLI (CCVL), Gaëlle CHARME, Véronique COUZON, et Sylvain DUMAS, (Syndicat de l'Ouest Lyonnais), Jean-Luc CORBAL (chambre d'agriculture), Catherine DELSERIEYS (CCI), Thierry WERKOFF (Lyonnais Touristique), Christian MARMOND (RRA)

Personnes excusées :

Elisabeth CAILLOZ-MESNIER, Françoise GAUQUELIN, Jean-Louis GERGAUD, Bernard DUSSURGEY, Florence PERRIN, Mario SCARNA, Thierry BADEL, Gérard GRANGE, Yves GOUGNE, Christian FROMON, Pascal FURNION, Renaud PFEFFER, Georges BARRIOL, Martial PASSI, François BARADUC, Bernard FIALAIRE, Jean-Claude JAUNEAU.

* * * * *

POINT 2 : CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET LEADER 2014/2020

Daniel MALOSSE rappelle que les élus du Bureau et du comité syndical ont pris la décision de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt LEADER dont la date limite de dépôt est le 31 octobre 2014.

Malgré la contrainte des délais et la démarche participative à conduire, l'Ouest Lyonnais peut valoriser dans la candidature sa stratégie articulant sur un même périmètre planification et développement, ainsi que son mode de travail qui laisse une large place aux acteurs de la société civile, en témoigne les travaux sur le commerce avec Cap à l'Ouest, sur la filière lait avec le CLD, sur le PCET,...

Cette candidature LEADER est une chance pour l'Ouest Lyonnais notamment pour expérimenter d'autres modes de travail avec les partenaires privés ou encore pour engager des partenariats et des coopérations avec d'autres territoires régionaux, nationaux ou européens.

C'est une chance aussi de consolider l'identité territoriale de l'Ouest Lyonnais dans le nouveau système territorial qui se met en place avec le nouveau département du Rhône et la métropole Lyonnaise en immédiate proximité. Il faut s'adapter et savoir être innovant pour exister dans cette nouvelle organisation.

Rappel des grands principes de LEADER :

- 1) L'élaboration d'une **stratégie locale de développement** spécifique à un territoire rural ou périurbain.
- 2) Un **partenariat local public-privé** en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie locale de développement et réuni au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL),
- 3) Une **approche ascendante** qui vise à renforcer le pouvoir de décision des acteurs locaux et doit favoriser l'émergence de solutions innovantes, créer une valeur ajoutée territoriale et faciliter l'appropriation des projets locaux par la population.
- 4) Une **approche intégrée et multisectorielle** qui doit permettre de créer du lien entre acteurs et activités rurales en mêlant les différents secteurs économiques sociaux et environnementaux au profit de la stratégie locale de développement.
- 5) Un **laboratoire d'idées** : LEADER doit être le catalyseur d'idées nouvelles, de créativité et d'application tant sur les contenus que sur les méthodes.
- 6) La mise en œuvre de **projets de coopération**, avec d'autres territoires français, européens ou extra-européens.
- 7) Le **travail en réseau** : L'implication dans les réseaux régionaux, nationaux et européens doit faciliter les échanges d'expériences, de savoirs faire et de bonnes pratiques.

La candidature de l'Ouest Lyonnais

- Appui sur les orientations stratégique et les axes de travail SCOT/CDDRA/PSADER
- Valorisation des différentes études et des réflexions conduites ces dernières années (commerce, modes doux, commerce de proximité, forêts, ...) et mise en actions de projets en gestation
- Articulation avec la gouvernance territoriale existante, toutefois nécessité d'un lien fort, entre acteurs publics et acteurs privés dès la phase d'élaboration (en phase opérationnelle les acteurs privés doivent être majoritaires dans le comité de programmation)
- Innovation et plus-value du financement LEADER à démontrer pour chaque action
- Coopération indispensable avec d'autres territoires régionaux, nationaux ou européens
- Deux axes de travail retenus pour la candidature LEADER Ouest Lyonnais (parmi les 5 proposés) :
 - **Changement de pratique, préservation et valorisation des ressources**
Mots clés : performance écologique, agro-écologie, stratégie foncière, croissance verte, efficacité et diversification énergétique, éco-activités, emplois verts, services éco-systémiques, pratiques alternatives, aménités environnementales, paniers de biens, agri-tourisme, loisirs et activités de pleine nature, consommation responsable, écomobilité ...
 - **Territorialisation des économies rurales**
Mots clés : économie de proximité, émergence, création d'emplois, potentiels d'activités, ressources territoriales, entrepreneuriat, innovation, valeur ajoutée, économie sociale et solidaire, coopérations interentreprises (Pôles territoriaux de coopération économique, coworking, coopératives d'activités, actions collectives commerciales innovantes) ...
- Une candidature en 5 parties avec un plan d'actions de 5 à 10 fiches, dont une sur la coopération et une autre sur l'animation et le fonctionnement.

Cf note complémentaire en annexe transmise avec l'invitation

Echanges et discussions

L'ensemble des **membres du comité de pilotage sont en accord avec cette démarche**, et considère l'approche innovation et l'implication majoritaire des acteurs privés comme une opportunité pour l'Ouest Lyonnais de développer des méthodes de travail différentes. La **coopération** est aussi un moyen de travailler en interface avec d'autres territoires nationaux ou européens.

COMITE DE PILOTAGE

Contrats de Développement

CDDRA PSADER-PENAP OUEST LYONNAIS

Mercredi 4 mars 2015

Date du COPIL : **Mercredi 4 mars 2015 à 18h**
Lieu : **20 chemin du stade à Vaugneray**
Co-Présidence : **Daniel MALOSSE** (Président SOL et Chef de projet local) et **Sheila MC CARRON**
(chef de projet régionale)

* * *

Personnes présentes

1^{er} collège (Syndicat de l'Ouest Lyonnais) : Charles-Henri BERNARD, Olivier LAROCHE, Jean MARTINAGE, Pierre-Jean ZANNETTACCI, Alain BADOIL, Daniel MALOSSE, Mario SCARNA, Bernard SERVANIN, Thierry BADEL, Gérard GRANGE, Yves GOUGNE, Pascal FURNION

2^{ème} collège (Conseil Régional) : Sheila MC CARRON

3^{ème} collège (Conseil Général): Paul DELORME

4^{ème} collège (chambres consulaires) : Erick DOMINIQUE et Bernard MORAT

5^{ème} collège (Conseil local de Développement) : Charlotte MESTRE et Jean-Paul BRIOTET

Personnes associées / responsables administratifs ou techniques : Clément ALVERGNAT (Région Direction des Politiques Territoriales), Thierry WERKOFF (Lyonnais Touristique), Gaëlle CHARME, Véronique COUZON, Sylvain DUMAS, Etienne COSTES (Syndicat de l'Ouest Lyonnais), Lucie GIRARD (Chambre d'Agriculture), Catherine DELSERIEYS (CCI), Bettina BALLEYDIER (Co-présidente de Cap à l'Ouest)

Personnes excusées :

Bernard DESCOMBES, Jean-Louis IMBERT, Florence PERRIN, Christian FROMONT, Nathalie PRADINES, Jean-Claude JANNEAU, Elisabeth GALLIEN.

POINT 3 : DEMARCHE DE TRAVAIL ET CALENDRIER CONCERNANT LEADER ET CDDRA-PSADER

LEADER

Daniel MALOSSE rappelle que l'Ouest Lyonnais a déposé, le 30 octobre 2014, un dossier de candidature LEADER, comme 31 territoires en Rhône-Alpes. Après une analyse approfondie des candidatures par la Région et des experts extérieurs, 19 territoires ont été retenus courant février 2015. Pour les 12 territoires restants, il est proposé de travailler à nouveau certains points et de déposer une nouvelle candidature pour le 15 mai 2015. Au terme de cette seconde sélection, 6 territoires seront retenus.

Selon Sheila MC CARRON, l'Ouest Lyonnais est en ballottage favorable pour la seconde sélection. Il convient notamment de :

- Approfondir les projets identifiés dans le programme d'actions,
- Argumenter la cohérence avec la stratégie des Monts du Lyonnais et de la Métropole
- Préciser le mode de gouvernance et l'implication des partenaires et notamment les acteurs privés
- Etablir un schéma de gouvernance et démontrer la plus-value du partenariat public privé

Daniel MALOSSE souligne que ce projet sera amendé en s'appuyant sur les travaux des commissions, des différents groupes de travail et du CLD. De plus, la réflexion actuelle conduite avec le SIMOLY sur le positionnement touristique et la stratégie marketing du territoire constitue un élément de réponse probant face aux interrogations du jury LEADER.

En plus de ces groupes de travail, le **Groupe d'Action Local LEADER** (GAL = instance de validation LEADER réunissant les membres du comité de pilotage CDDRA/PSADER et les membres du Conseil local de développement) se réunira le **mercredi 6 mai à 18h** pour valider localement cette seconde candidature.

Clause de revoyure CDDRA/PSADER

Les commissions et les groupes de travail poursuivent actuellement leur travail d'analyse et de préconisations. Les « remontées » de projets des communautés des communes sont en cours, après quoi, le Bureau (et/ou comité syndical) synthétisera et affirmera certains axes stratégiques et actions. Fin avril début mai, s'engagera une phase d'écriture et d'aller-retour avec les services de la Région. Pour une validation locale du projet, lors du comité pilotage du **mercredi 20 mai**.

L'Ouest Lyonnais pourrait présenter cette clause de revoyure devant la commission aménagement de la Région entre le fin juin et mi-juillet 2015, pour une validation en commission permanente de la Région en septembre 2015.

ANNEXE 6

SYNTHESE DE L'ETUDE IMPL / ECONOMIE DE PROXIMITE

Les fonctionnements socio-économiques du territoire de l'Ouest Lyonnais

Une approche par les moteurs du développement

Conclusions issues du Diagnostic IMPL ouest Lyonnais réalisé en 2014 avec la Région Rhône Alpes et ARADEL

Un modèle de développement vertueux mais à haut risque

Le modèle de développement du CDDRA de l'Ouest Lyonnais présente un profil plutôt déséquilibré de type « dortoir » tout à fait symptomatique des territoires « péri-urbains » situés dans l'aire d'influence d'une grande agglomération. Effectivement, le poids de l'économie résidentielle dans l'ensemble des revenus captés par le territoire demeure assez nettement supérieur à la moyenne des Zones d'emploi françaises en raison de la très forte sur-représentation des revenus « dortoirs » et ce malgré le faible poids relatif des pensions de retraite et des dépenses

touristiques. A contrario, les revenus productifs exportateurs, issus de la vente de biens et de services à l'extérieur du territoire, des revenus publics et des transferts sociaux, demeurent localement assez nettement sous-représentés au regard de cette moyenne.

Fort logiquement là encore, le système de consommation du territoire se caractérise par un mode de fonctionnement clairement sous-optimal marqué par un très fort potentiel de captation de richesses - symptomatique de la forte attractivité du territoire – qui ne permet cependant pas de compenser la faible propension à consommer localement (cf. l'effet multiplicateur). Combinaison qui génère une densité en emplois de proximité sensiblement inférieure à la moyenne et suggère que l'Ouest Lyonnais souffre d'une véritable panne de la consommation sur son périmètre du fait notamment la très forte attractivité commerciale de l'agglomération lyonnaise.

Bien que relativement déséquilibré, le modèle de développement du territoire a pour principale vertu d'être résilient. Malgré la violente crise qui nous affecte depuis 2008, l'Ouest Lyonnais a malgré tout enregistré une progression exceptionnelle de ses effectifs salariés privés entre 2008 et 2012 dans un contexte régional en stagnation et national récessif. Ce de surcroît en dépit d'une orientation sectorielle plutôt défavorable (le système productif local demeure plutôt spécialisé dans des secteurs d'activité qui enregistrent des pertes d'emplois au niveau national) et en revanche grâce au dynamisme spécifique de ses entreprises.

Cette forte capacité de résilience apparaît comme tout à fait exceptionnelle compte tenu de la faible dimension présenteielle du système productif local (même si cette dernière a cru depuis 1975 en raison d'une croissance exceptionnelle des emplois présentsiels) et du maintien de sa forte spécialisation dans des secteurs d'activité concurrentiels et tournés vers l'exportation (*Industries extractives* et *Industrie manufacturière*). Pourtant marqué par son profil « dortoir », le territoire de l'Ouest Lyonnais continue à faire figure de véritable bastion productif. Ce qui pourrait sembler tout à fait paradoxale. Il n'en est rien. Effectivement, l'Ouest Lyonnais fait partie de cette catégorie de territoires dont la population résidente vit majoritairement d'un acte de production réalisé ailleurs alors que se maintient sur le périmètre une base économique concurrentielle tout à fait dynamique mais qui alimente majoritairement des actifs qui vivent ailleurs. Ce chassé croisé permanent modèle en profondeur la structure des moteurs du développement du territoire et illustre à la perfection l'idée que la production de richesses (PIB) au niveau local n'a pas forcément grand-chose à voir avec la construction de la richesse locale (le revenu).

L'analyse détaillée de l'économie de proximité incite à la même conclusion. Effectivement, malgré la sous-représentation des secteurs d'activité « mixtes » (secteurs d'activité dont le marché peut potentiellement être local et extérieur au territoire), l'importance et le dynamisme des secteurs présentsiels de production dans l'économie locale est également révélateur à la fois de la forte orientation productive et concurrentielle du territoire et d'un déficit patent en matière de consommation locale.

Malgré son modèle de développement « résidentiało-dortoir », l'Ouest Lyonnais ne semble pas affecté par une précarisation excessive de ses emplois. Si la part des actifs occupés à temps partiel apparaît légèrement supérieure à la moyenne nationale (et les femmes encore plus concernées qu'en moyennes), la proportion d'actifs occupés en contrat stable (fonction publique, CDI) demeure quant à elle largement supérieure aux moyennes de comparaison. Du côté du chômage, le constat demeure plutôt mitigé. Alors que le taux de chômage du territoire demeure structurellement inférieur aux moyennes et a diminué entre 1999 et 2010 grâce à une progression rapide de la population active qui « neutralise » la croissance du nombre de

chômeurs, le nombre de demandeurs d'emplois (de catégorie A) a progressé à un rythme très rapide depuis 2001 en raison d'une forte progression entre 2001-2005, d'une diminution plutôt conforme aux moyennes entre 2005-2007 et d'une véritable explosion avec la dernière récession. On mesure ici l'écart qu'il peut y avoir sur ce type de territoire (au profil « dortoir ») entre le dynamisme du tissu productif local (qui impacte majoritairement des actifs non résidents) et celui de la demande d'emploi locale (au final bien plus impactée par le dynamisme économique d'autres territoires, en l'occurrence ici l'agglomération lyonnaise).

Au final, et malgré l'explosion de la demande d'emploi, ces modalités de fonctionnement génère un très bon niveau de cohésion sociale. Le niveau de revenu médian de la population locale demeure élevé, la pauvreté apparaît beaucoup moins intense (i.e. les populations pauvres apparaissent moins pauvres qu'en moyennes) et les populations aisées profitent de niveaux de revenus sensiblement supérieurs aux moyennes de comparaison sans que cela ne génère un niveau d'inégalités de revenu excessif (niveaux inférieurs aux moyennes).

A quelques exceptions près, et malgré un modèle de développement que l'on peut qualifier de déséquilibré, le fonctionnement socio-économique du territoire de l'Ouest Lyonnais apparaît plutôt porteur en terme de cohésion sociale aujourd'hui. Pour autant, il convient tout de même de faire preuve de vigilance pour une raison essentielle : la déconnexion croissante entre le développement économique local et la population résidente, que traduit le modèle de développement « dortoir » du territoire, pourrait à termes générer une montée en puissance des difficultés sociales et se traduire par la mise en place de logiques d'éviction des populations les plus en difficulté.

L'enfermement du territoire dans une logique de « péri-urbanisation » portée par son attractivité résidentielle sur des populations à haut revenu travaillant en dehors du territoire pourrait encourager la puissance publique locale à circonscrire son action à la seule problématique « résidentielle », ce au détriment des activités productives concurrentielles, à laisser de côté la problématique de la consommation, pourtant vecteur essentiel du dynamisme de l'économie de proximité, bien plus propice à l'insertion des populations les plus fragiles que les secteurs de l'économie concurrentielle, et surtout à exposer le territoire à la montée en puissance des nuisances environnementales liées à un usage intensif de l'automobile.

Deux axes stratégiques fondamentaux se dessinent ainsi à la lecture des enjeux soulevés par ce diagnostic :

- il nous semble impératif de chercher à **recréer du lien plus fort entre développement économique local et population résidente** dans une perspective de rééquilibrage du modèle de développement du territoire afin de le rendre un peu moins dépendant d'influences économiques externes et de limiter les effets potentiellement dévastateurs (et probablement à venir) de ce modèle sur le plan environnemental (usage intensif de la voiture) et social (risques d'exclusion des plus pauvres) ;
- **encourager la propension à consommer localement** en réduisant le phénomène d'évasion commerciale par une politique de ciblage des besoins exprimés par les différents types de populations présentes sur le territoire (notamment les salariés non résidents)

Plus d'informations avec le diagnostic IMPL complet :

- [Lien direct vers le site.](#)
- Ou partie « téléchargements » sur le site www.ouestlyonnais.fr



ANNEXE 7

Rencontres du Groupe d'Action Locale LEADER de l'Ouest Lyonnais réunissant acteurs publics et privés 29 Octobre 2014 et 6 mai 2015



ANNEXE 8

RESUME DE LA CANDIDATURE LEADER

DU TERRITOIRE DE L'OUEST LYONNAIS



CANDIDATURE OUEST LYONNAIS MAI 2015



« Tel l'Aqueduc, trait d'union entre ville et campagne,
l'Ouest Lyonnais s'affirme comme un territoire périurbain qui innove
et anticipe les évolutions futures ! »

L'Ouest Lyonnais : une position stratégique entre l'agglomération lyonnaise et les Monts du Lyonnais

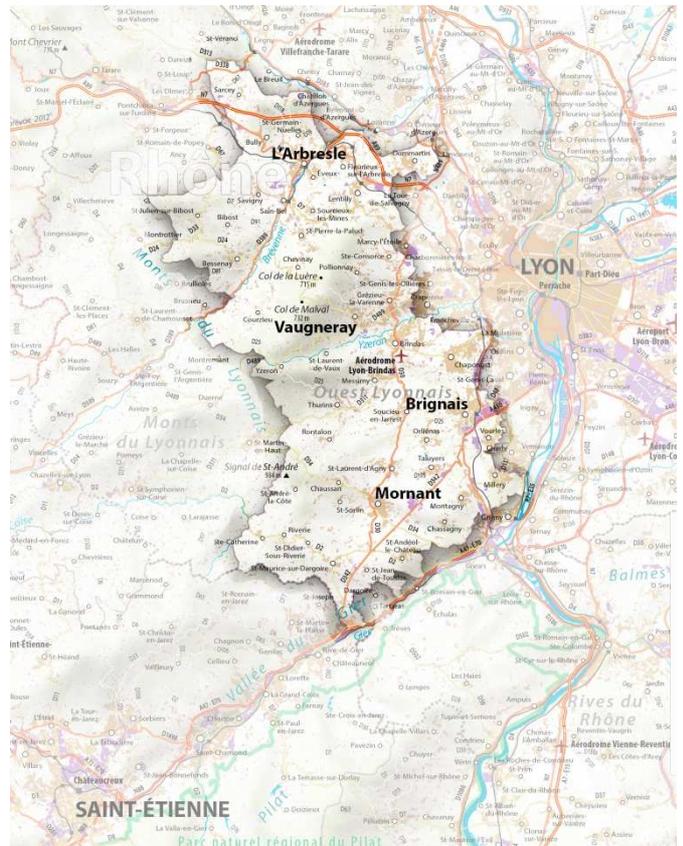
Une pression de l'agglomération mais des atouts

L'Ouest Lyonnais, territoire périurbain de 120 000 habitants, situé entre le territoire rural des Monts du Lyonnais et l'agglomération Lyonnaise, entend s'affirmer comme un territoire de vie. Bien qu'engendrant des contraintes (pression foncière, fragilisation des espaces agricoles et naturels, évasion commerciale...), la proximité de l'agglomération lyonnaise est une constante à transformer en atout, compte tenu des potentiels et débouchés comme les productions agricoles et forestières mais aussi le potentiel économique et touristique.

Une agriculture active dans un cadre naturel préservé

En effet, l'Ouest Lyonnais se caractérise par des paysages remarquables façonnés par une agriculture diversifiée, un réseau de villages et des espaces naturels garants de la biodiversité.

L'agriculture occupe 60% de la surface et dispose d'une grande variété de productions offrant ainsi un « panier » complet de produits agricoles. La forêt se caractérise par une part importante de forêt privée, un parcellaire très morcelé et une faible gestion de la ressource. Elle se définit, au regard des enjeux de fréquentation et de biodiversité comme une forêt multifonctionnelle.



Les potentialités d'une économie de proximité encore sous-exploitées

Sur le plan démographique après une forte évolution, l'ambition est de maîtriser la croissance. Le territoire doit aussi s'adapter pour répondre aux enjeux d'un l'habitat diversifiée et aux nouvelles formes de mobilité. Malgré de fortes migrations pendulaires, l'Ouest Lyonnais reste un territoire de vie, riche de son économie locale et de ses acteurs. Il est marqué par des spécificités en tant que territoire de production, avec un tissu de TPE-PME actif, mais aussi par les potentialités de son économie de proximité. En effet, son tissu commercial et artisanal reste dynamique, mais doit s'adapter aux mutations à venir. De plus, l'offre touristique encore sous exploitée au regard de ses réelles qualités paysagères et patrimoniales, et d'un bassin de clientèle en immédiate proximité.

Un territoire de projet structuré autour du Syndicat de l'Ouest Lyonnais

Concernant l'organisation territoriale, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais s'organise autour de 4 communautés de communes et 46 communes. Il a vocation à initier des réflexions prospectives et de coordonner des politiques d'aménagement et de développement notamment en termes de planification et de procédures contractuelles avec la Région et le département.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✚ Un territoire de 120 000 habitants en proximité de la Métropole de Lyon et avec les Monts du Lyonnais au cœur d'un triangle Lyon /St Etienne / Roanne ✚ Une organisation territoriale autour d'un syndicat regroupant 4 communautés de Communes ✚ Une cohérence entre planification et développement pour mettre en œuvre un projet de territoire partagé (SCoT, DAC, procédures de développement notamment CDDRA, PSADER, PENAP, PCET...) ✚ Un dynamisme économique indéniable s'appuyant sur une économie productive et une économie de proximité ✚ Un patrimoine naturel et bâti remarquable marqueur d'identité ✚ Une économie agricole diversifiée et une marque collective « Le Lyonnais Monts et Coteaux » structurante ✚ Une forêt multifonctionnelle liant développement économique, biodiversité et activités de loisirs ✚ Un réel dynamisme du secteur associatif et des acteurs privés 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Le relief vallonné ✚ Une fragilité des ressources naturelles (eau, forêt) ✚ Un coût élevé du foncier ✚ Une forte pression sur le foncier agricole ✚ Une diminution du nombre d'exploitations agricoles pouvant provoquer un risque d'isolement des exploitants ✚ Certaines filières agricoles en difficulté : élevage, arboriculture, fruits rouges,... ✚ Un territoire déficitaire en matière d'emplois ✚ Des flux domicile-travail très impactants ✚ Un morcellement de la propriété forestière et une filière bois locale peu structurée ✚ Une faible valorisation des atouts touristiques du territoire ✚ Des réseaux hauts débits et très hauts débits de faible capacité
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✚ Des nouvelles demandes sociétales : consommer local et circuits courts, services à la personne, tourisme/loisirs, mobilités douces, santé bien-être, énergies renouvelables (bois énergie...), éco-rénovation,... ✚ Une économie de proximité au fort potentiel, avec des possibilités d'articulation avec les Monts du Lyonnais (création d'entreprises, valorisation des productions, tourisme/ loisirs, filière bois,...) mais aussi avec la Métropole de Lyon (débouchés agricoles, tourisme-loisirs pour des produits ville-campagne, réseaux d'espaces de co-working,...), ✚ Des espaces agricoles protégés pour 30 ans avec les PENAP. Une chance pour le territoire mais aussi pour l'espace métropolitain lyonnais qui dispose ainsi d'une ceinture verte sur sa partie ouest s'appuyant sur une agriculture diversifiée et de qualité... Une manière aussi de renforcer la notion d'autosuffisance alimentaire de l'agglomération. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Les conséquences de la crise et des mutations économiques ✚ Les impacts directs ou indirects des réformes territoriales (sur les collectivités partenaires, sur les découpages ou les compétences actuelles des collectivités territoriales) ✚ Des pôles attractifs en bordure immédiate du territoire (outre la Métropole de Lyon, les secteurs de Tarare, de Villefranche-sur-Saône ou encore de Givors) ✚ Une banalisation de l'espace agricole et une diminution de son occupation ainsi qu'une concurrence de l'usage du foncier agricole ✚ Les projets d'infrastructures autoroutiers pouvant déstabiliser l'équilibre du territoire

Une stratégie affirmée s'appuyant sur une volonté d'accompagner le changement

Du projet de territoire à un programme d'actions impliquant acteurs publics et privés

Les élus et les acteurs de l'Ouest Lyonnais souhaitent valoriser un modèle de **développement équilibré** reposant sur :

- un habitat recentré sur les centres-bourgs (concept de village densifié), lieux de vie et de lien social ;

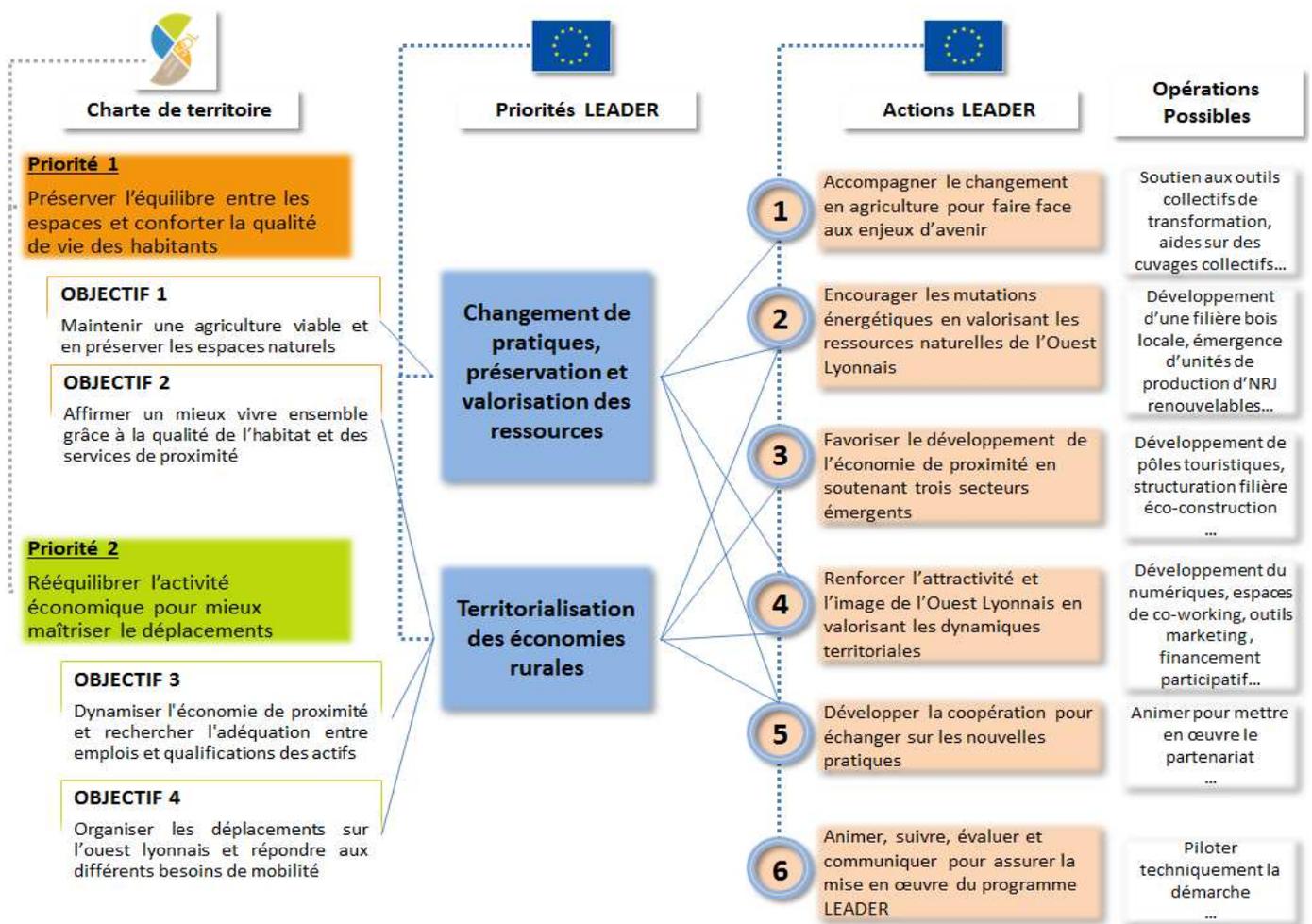
- une économie basée sur un tissu d'entreprises et d'acteurs de proximité ;
- une agriculture viable économiquement, notamment par le biais des circuits courts, et diversifiée qui pérennise les paysages de l'Ouest Lyonnais ;
- un environnement de qualité mais fragile qu'il faut protéger ;
- une mobilité qui ne passe plus exclusivement par la voiture individuelle.

Tout en s'appuyant sur les programmes en cours (SCOT, CDDRA/PSADER, PENAP, PCET...), les élus et les acteurs réunis au sein du Groupe d'Action Locale de l'Ouest Lyonnais souhaitent garder une **cohérence entre les procédures** et positionner la démarche **LEADER comme un élément dynamisant** tant par les actions que la méthode.

En effet, certaines réflexions n'ont été que partiellement abordées dans les programmes d'actions CDDRA/PSADER-PENAP et le travail de terrain, engagé depuis quelques mois entre acteurs publics et privés, a permis de **faire émerger de nouvelles problématiques** et de **dégager des enjeux plus ciblés**

Ainsi, la stratégie du GAL s'inscrit pleinement dans les objectifs de la charte de développement de l'Ouest Lyonnais, tout en « zoomant » sur 2 axes thématiques : '**Changement de pratiques, préservation et valorisation des ressources**' et '**Territorialisation des économies rurales**'.

Ces deux principaux **moteurs d'innovation** doivent permettre d'**accompagner les mutations du territoire**.



LEADER pour mieux répondre aux besoins d'innovation d'un territoire périurbain...

LEADER peut s'avérer un outil pertinent pour l'Ouest Lyonnais en répondant à ce besoin d'innovation et d'anticipation, tant par l'approche LEADER et la méthode que par les actions. L'Ouest Lyonnais, comme la plupart des territoires périurbains, a besoin de développer des méthodes de travail réactives et bien ciblées pour ensuite déployer des actions efficaces.

L'engagement de l'Ouest Lyonnais dans la démarche LEADER représente une véritable plus-value pour le territoire et devrait permettre :

- Un soutien pour développer les **capacités d'anticipation du territoire**,

- Un déclic pour aller plus loin dans **le partenariat public/privé**,
- Une nouvelle interface de travail sur l'Ouest Lyonnais pour **développer des coopérations** à l'échelle européenne,
- L'opportunité de mettre en exergue les réflexions liées à l'économie de proximité et **d'apporter un autre regard sur le territoire** en travaillant de manière transversale.

Une maquette financière pour apporter un effet levier sur le territoire

En €	Coût total	Contributions publiques envisagées	FEADER	Dépense publique totale	Taux de cofinancement FEADER	Dépenses privées
		Région (CDDRA, PSADER,...), Dét (PENAP,...), Etat, Communes et EPCI, autres	LEADER			Participations privées, autofinancements privés
Fiche Action 1 Accompagner le changement en agriculture pour faire face aux enjeux d'avenir	660 000	228 000	300 000	528 000	56,8 %	132 000
Fiche Action 2 Encourager les mutations énergétiques en valorisant les ressources naturelles du territoire	950 000	325 000	500 000	825 000	60,6 %	125 000
Fiche Action 3 Favoriser le développement de l'économie de proximité en soutenant trois secteurs émergents	923 000	370 000	430 000	800 000	53,8 %	123 000
Fiche Action 4 Renforcer l'attractivité et l'image de l'Ouest Lyonnais en valorisant les dynamiques territoriales	596 000	198 000	300 000	498 000	60,2 %	98 000
Fiche Action 5 Développer la coopération européenne pour échanger sur les nouvelles pratiques	87 500	17 500	70 000	87 500	80 %	/
Fiche Action 6 Animer, suivre, évaluer et communiquer pour assurer la mise en œuvre du programme LEADER	450 000	150 000	300 000	450 000	66,66 %	/
TOTAL	3 666 500	1 288 500	1 900 000	3 188 500		478 000

Une gouvernance partagée entre acteurs publics et privés

Un comité de programmation s'articulant avec le COPIL CDDRA/PSADER/PENAP

Le comité de programmation LEADER constituera **l'instance de décision unique et souveraine du GAL**. Il sera constitué d'une majorité d'acteurs privés, représentatifs des différents secteurs d'activités concernés par la stratégie LEADER et se composera de **21 membres** (9 élus et 12 privés).

Une équipe d'animation dédiée avec l'appui d'un gestionnaire-instructeur pour plus d'efficacité

L'équipe d'animation LEADER sera intégrée dans la réflexion générale du projet de territoire. Toutefois, celle-ci s'appuiera plus spécifiquement sur un animateur coordinateur, une équipe d'animation thématique et un gestionnaire-instructeur qui sera spécifiquement recruté.

La mise en place d'une évaluation participative en s'appuyant sur le Conseil Local de Développement

L'évaluation du programme LEADER s'appuiera sur la méthodologie déjà initiée dans le cadre des procédures contractuelles en cours. De plus, un travail de fond a été engagé avec le CLD pour élaborer une démarche d'évaluation participative.